

2M11.2727.6

Université de Montréal

Naissance et développement du nationaliste autochtone :
le cas des Innus-Montagnais

par

Mathieu Ouellette

Département de science politique
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.)
en science politique

Mars 1999

© Mathieu Ouellette, 1999



JA
39
U54
1999
V.015

International Monetary Fund

International Development Bank
in the form of a Trust Agreement

and

Trust Agreement

and

Department of Economic and
Social Affairs

United Nations
Department of Economic and
Social Affairs
Trust Agreement

Trust Agreement



Trust Agreement

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Naissance et développement du nationalisme autochtone :
le cas des Innus-Montagnais

présenté par :

Mathieu Ouellette

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Laurent McFalls, président rapporteur

Michel Duquette, membre du jury

Jane Jenson, directrice de recherche

Mémoire accepté le :

25 mai 1999

Sommaire :

L'objectif de ce mémoire est de décrire et d'expliquer la naissance et le développement d'imaginaires nationaux chez les peuples autochtones du Canada. Son introduction est consacrée à exposer une construction théorique permettant de décrire et d'expliquer le remodelage de l'identité des peuples autochtones depuis l'arrivée des Occidentaux. Elle illustre aussi comment ce remodelage s'est accéléré et a changé de nature au cours des trente dernières années à la suite de l'émergence d'un nouveau paradigme historique et de l'apparition d'une nouvelle idéologie nationaliste anticolonialiste à partir de la décennie 1960. Tout autre mode de démonstration des capacités explicatives de cette construction théorique étant difficilement utilisable, sa thématique générale (le nationalisme autochtone au Canada) étant très vaste, elle servira d'outil d'analyse dans le cadre d'une étude de cas. L'essentiel de ce texte sera donc consacré à décrire l'émergence d'un imaginaire national chez les Innus-Montagnais à la lumière de notre modèle d'analyse.

Le premier chapitre portera sur l'histoire du peuple innu avant 1945. Cet exposé sur l'histoire permettra de démontrer que malgré les efforts de l'État canadien (l'élaboration et la mise en application de ``politiques indiennes`` visant à ``Protéger, civiliser et assimiler`` les autochtones) et l'arrivée de colons en terres montagnaises, les Innus ont réussi à préserver une bonne part de leur identité distincte jusqu'à l'aube de la Seconde Guerre mondiale.

Le second chapitre sera consacré à l'étude de la période s'échelonnant entre 1945 et 1999. Entre 1945 et les années 70, l'État canadien réussit enfin à

``civiliser`` les Innus. Les Innus seront sédentarisés et leur mode de vie profondément transformé. Les causes de ces bouleversements seront brièvement exposées. Au cours des années 60 et 70, l'émergence d'une nouvelle vision de l'histoire des peuples autochtones (dans laquelle les occidentaux ne sont pas des messagers de la civilisation mais bien plutôt des colonialistes et des envahisseurs) inspirera les Innus dans leur combat pour faire reconnaître leur droit de pêcher librement le saumon. Cette lutte sera le point de départ de revendications plus larges, d'une lutte pour l'autodétermination dont les principales péripéties seront décrites.

Dans le troisième chapitre, il sera démontré que l'apparition de nouveaux moyens de diffusion de la culture (l'imprimé, la radio, l'Internet etc...) dans les communautés montagnaises a contribué à transformer un ``particularisme conscient`` en sentiment national, qu'un imaginaire national s'est développé chez les Innus au cours des trente dernières années. Les Innus se sont ainsi imaginés en tant que nation.

INTRODUCTION	1
1) Nations autochtones et Empires coloniaux	1
2) Les politiques indiennes britanniques et canadiennes	4
3) Émergence d'un nouveau paradigme historique et d'une idéologie nationaliste anticolonialiste	10
4) Naissance et développement d'imaginaires nationaux autochtones	13
5) Le cas des Innus-Montagnais	16
CHAPITRE UN : LES INNUS-MONTAGNAIS DES ORIGINES À LA FIN DE LA DÉCENNIE 1940	20
1) Les Montagnais avant l'arrivée des Européens	20
2) Les premiers contacts et le Régime français : 1500 à 1760	22
3) Les Innus sous administration britannique : 1760 à 1830	27
A) L'alphabétisation des Montagnais	27
B) L'administration britannique de 1760 à 1830	29
4) Colonisation de leur territoire et marginalisation des Innus-Montagnais : 1830-1945	34
A) Ouverture des terres innues à la colonisation et mise en application des politiques indiennes	34
B) Les premières réserves montagnaises	41
C) Les programmes gouvernementaux d'aide au développement	43
CHAPITRE DEUX : MODERNISATION ACCELERÉE ET REVENDICATIONS D'AUTODÉTERMINATION : 1945-1999	49
1) Sédentarisation des Innus et transformation de leur mode de vie	49
2) La lutte pour l'autodétermination des années 60 à 1999	54
CHAPITRE TROIS : NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT D'UN IMAGINAIRE NATIONAL INNU-MONTAGNAIS	65
1) Littérature et sentiment national innus	65

2) Médias audiovisuels et conscience nationale innue	75
3) Préservation du patrimoine de la nation innue	80
4) Création symbolique de la nation chez les Innus	82
CONCLUSION	87
BIBLIOGRAPHIE	94

INTRODUCTION

1) Nations autochtones et Empires coloniaux

L'objectif de ce texte est de décrire et d'expliquer la naissance et le développement d'imaginaires nationaux chez les peuples autochtones du Canada. Avant l'arrivée des Occidentaux au Canada et durant le Régime français (de 1608 à 1763), il existait chez les peuples autochtones une certaine forme de conscience nationale¹. Les peuples autochtones étaient reconnus en tant que nation par les Français. Ils les considéraient comme étant des nations parce que chaque peuple possédait une identité propre et que les membres du groupe étaient liés par une filiation réelle ou imaginaire à des ancêtres communs. Ils étaient reconnus comme étant des nations parce qu'ils constituaient un groupe ethnique contrôlant un territoire. Ils agissaient en tant que groupe en matière de défense, de commerce et de croyance religieuse. Chaque nation avait ses propres lois non écrites, ses coutumes ainsi que ses traditions.

Cette reconnaissance de l'existence de spécificités nationales autochtones ne prit pas fin immédiatement avec le départ des Français². Après la disparition de la Nouvelle-France, les vainqueurs étaient en position de faiblesse face à des nations autochtones supérieures en nombre et souvent hostiles à leur présence. En outre, à partir de 1776, la menace militaire américaine force les Britanniques à s'allier militairement avec les nations autochtones avec lesquelles ils partagent

¹ Cornelius J. JAENEN, "French Sovereignty and Native Nationhood during the French Régime", *Native Studies Review*, vol. 2, n.1, 1986.

² John S. MILLOY "The Early Indian Acts : Developmental Strategy and Constitutionnal Change" p.145 dans James R. MILLER *Sweet promises : A Reader on Indian-White Relations in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1991.

des territoires. Ils adoptèrent donc une attitude conciliante à l'égard des nations autochtones. Par la Proclamation royale de 1763, le gouvernement britannique confirmait qu'il continuerait à entretenir des relations de ``nation à nation`` avec les peuples autochtones comme l'avaient fait les Français avant eux. Au cours des premières années de l'administration britannique, l'Empire britannique entretenait en fait des relations diplomatiques avec des nations autochtones indépendantes.³

Cependant, les militaires britanniques qui veillaient sur les relations entre l'Empire et les nations autochtones seront rapidement supplantés en nombre et en influence par des administrateurs civils (ou des élus) indigènes⁴. Ces derniers cherchent surtout à favoriser le peuplement rapide ainsi que le développement économique des colonies britanniques d'Amérique du Nord. Ils doivent donc s'assurer que les peuples autochtones ne fassent pas obstacle à la colonisation du territoire. Pour ce faire, ils adopteront très graduellement un ensemble de politiques gouvernementales, de réglementations et de législations destinées spécifiquement aux autochtones ; les ``politiques indiennes``.

Le contenu et les objectifs des politiques relatives aux Indiens adoptées entre le début du 19^{ième} siècle et la décennie 1950 peuvent être résumés en trois mots : ``Protection, civilisation et assimilation``⁵. Ces objectifs furent établis par des fonctionnaires et des élus croyant en la supériorité de la civilisation occidentale.

³ ibid

⁴ ibid p.145 à 147

⁵ John L. TOBIAS ``Protection, Civilisation, Assimilation : An Outline History of Canada's Indian Policy`` dans James R. MILLER, op.cit., p. 127 à 144

Cette croyance les amenait à penser que les autochtones sont incapables d'interagir avec des individus de descendance européenne sans devenir les victimes d'une quelconque forme d'exploitation. Par conséquent, le gouvernement du Canada avait le devoir de protéger les Indiens pour leur éviter d'être constamment floués par les Occidentaux. Pour leur assurer une telle protection, le gouvernement canadien créa un ``statut particulier`` pour les autochtones. Cependant, les législations adoptées par le gouvernement canadien dans le but d'honorer sa responsabilité de ``protecteur`` des autochtones avaient toujours comme objectif l'élimination du ``statut particulier`` autochtone, considéré comme une mesure transitoire destinée à favoriser l'assimilation. Pour atteindre ce dernier objectif , le gouvernement canadien devait ``civiliser`` l'Indien, lui enseigner les valeurs propres aux Occidentaux et le rendre apte à veiller à ses propres intérêts. Une fois toute trace d'identité autochtone éliminée, les Amérindiens auraient été intégrables et n'auraient plus eu besoin de la protection offerte par un ``statut particulier``.

Toutefois, les ``politiques indiennes`` n'ont pas atteint leur objectif d'assimilation totale des autochtones du Canada. Elles ont au contraire empêché leur l'assimilation⁶ en favorisant, involontairement, la survie de ``particularismes`` autochtones. Pour mieux comprendre ce paradoxe, un bref exposé théorique et factuel sur les politiques indiennes britanniques et canadiennes s'impose.

⁶ ibid p.127

2) Les politiques indiennes britanniques et canadiennes

Avant 1815, la menace militaire américaine rendait nécessaire le maintien d'alliances militaires entre les nations autochtones et l'Empire britannique⁷. Après cette date, avec la victoire américaine dans la seconde guerre d'indépendance américaine, cette menace s'estompe et les relations entre les Britanniques et les peuples autochtones sont donc appelées à changer de nature. À cette époque, de nombreux groupes réclament l'adoption de législations permettant de protéger et civiliser les peuples autochtones⁸. En Amérique du Nord, les sectes protestantes ayant depuis peu fondé des missions en territoire indien et les ordres missionnaires catholiques présents depuis près de deux siècles sont d'ardents partisans de telles mesures. En Grande-Bretagne, une ``Aborigines Protection Society`` (s'inspirant et étant soutenue par les groupes ayant obtenu l'abolition de l'esclavage dans l'Empire britannique en 1815) se porte à la défense des Indiens d'Amérique. De nombreux intellectuels et écrivains britanniques et américains de tendance libérale (ou ``romantique``) se font eux aussi les promoteurs de la diffusion de la civilisation anglo-saxonne et considèrent comme inacceptable que l'on pousse les peuples autochtones à se replier de plus en plus loin dans l'arrière-pays sauvage et inhospitalier.

Cette propagande aura des résultats tangibles⁹. Au cours de la décennie 1830, plusieurs réserves indiennes sont implantées et les autochtones sont

⁷ibid p.128

⁸ ibid p.128 et 129

⁹ ibid p.129 et 130

encouragés à résider dans les villages de ces réserves ou ils pourront recevoir une éducation chrétienne. Entre 1830 et 1850, le Haut-Canada adopte des lois protégeant les terres indiennes des intrusions des colons. En outre, leurs occupants sont désormais dispensés de l'obligation de payer des taxes et ne peuvent faire l'objet d'une saisie de leurs biens. Le Bas-Canada aura des législations quelque peu différentes. L'Église catholique tentant déjà depuis des siècles de protéger et d'éduquer les autochtones et étant présente dans les villages amérindiens, l'implication gouvernementale sera moindre. À partir de 1850, il apparaît néanmoins clairement que ces premières tentatives de sédentarisation et de ``civilisation`` des autochtones dans des réserves isolées n'ont pas donné les résultats souhaités.

La réaction du gouvernement du Canada-Uni à ces insuccès sera d'adopter une nouvelle loi visant à favoriser l'assimilation des autochtones à la société dominante¹⁰. La Loi sur les Indiens adoptée en 1857 par l'Assemblée législative du Canada-Uni avait pour but, comme le stipulait son préambule, d'éliminer toute distinction légale entre les Indiens et les autres Canadiens et d'intégrer ceux-ci à la société canadienne. Cependant, le texte de cette loi n'élimine pas le ``statut indien`` ; il le perpétue. Cette loi définit ce qu'est un Indien et stipule qu'une personne répondant à la dite définition ne pourra obtenir les droits et privilèges accordés aux Canadiens de descendance européenne (être ``émancipé``) que s'il fait la preuve qu'il peut lire et écrire en français ou en anglais, est exempt de dette et est d'une moralité irréprochable. En instaurant ainsi des standards

¹⁰ ibid p.129 et 130

d'émancipation pour les Indiens que beaucoup d'Occidentaux ne pouvaient rencontrer (la majorité d'entre eux étant illettrés, plusieurs étant endettés et un grand nombre étant quelque peu débauchés) cette loi établissait durablement une distinction légale entre les deux groupes. L'Indien ``civilisé`` devra être plus ``civilisé`` que les Occidentaux.

Le gouvernement fédéral élaborera et mettra en application ses propres politiques gouvernementales destinées aux peuples autochtones au cours de la décennie 1870¹¹. C'est à cette époque que le gouvernement canadien impose sa domination aux peuples autochtones des plaines de l'Ouest canadien grâce à la signature des traités. En signant ces traités, le gouvernement canadien démontre qu'il adhère aux principes qui guidaient l'action des administrateurs britanniques. Ces traités (en plus de permettre au gouvernement fédéral de s'approprier les terres des autochtones en échange de quelques privilèges, ce que faisaient déjà les Britanniques) étaient un moyen de forcer les Indiens des Plaines à vivre dans les réserves, ces laboratoires de transformation culturelle bâtis par les Britanniques. La Loi sur les Indiens de 1876 (qui constituera le fondement de toutes les autres législations relatives aux Indiens qui suivront) incorporera toutes les mesures de protection des individus et des territoires indiens (désormais limités à la superficie des réserves) comprises dans les législations antérieures, y compris le ``statut indien``.

Néanmoins, plusieurs articles de cette loi ainsi que les amendements à la Loi sur les Indiens votés entre 1876 et le tournant du 20^{ième} siècle montrent aussi

¹¹ ibid p.131 à 136

clairement la volonté du gouvernement d'acculturer les autochtones¹². Au cours de cette période, le gouvernement fédéral adoptera une vaste gamme de mesures destinées à éliminer les traditions ancestrales autochtones par l'éducation, la religion, l'imposition de nouveaux systèmes politiques et économiques ainsi qu'en inculquant le concept de propriété privée. En outre, les réserves étaient destinées à disparaître avec l'attribution de lopins de terre à chaque autochtone ``civilisé``. Cependant, les mesures de protection comprises dans les Lois sur les Indiens aidaient souvent les autochtones vivant dans les réserves à se soustraire à l'application d'une bonne partie de ces mesures (protégeant ainsi une part de leur identité distincte). En effet, les chefs et populations autochtones résistaient généralement à la mise en application des politiques gouvernementales sur le territoire des réserves.

Une partie des élites gouvernementales ayant constaté tout cela, l'utilité du ``système des réserves`` pour ce qui est du processus d'assimilation est de plus en plus remise en question à partir de la décennie 1890¹³. En effet, plusieurs élus en sont venus à la conclusion que les réserves empêchent l'assimilation et estiment que l'existence des réserves constitue un obstacle au développement économique des régions où elles sont situées. La Loi sur les Indiens de 1906 ainsi que les amendements à cette loi adoptés durant les décennies 1900, 1910 et 1920 refléteront leurs opinions. Les nouveaux articles de lois ainsi que les amendements subséquents avaient pour objectif de détruire la protection offerte par les réserves ainsi qu'à forcer les autochtones à quitter les réserves.

¹² *ibid*

L'assimilation n'est plus désormais uniquement un objectif à long terme. Une assimilation rapide obtenue en plaçant les autochtones hors de l'environnement protecteur des réserves est maintenant considérée comme étant réalisable et souhaitable. Cependant, les politiques adoptées au cours de cette période ne seront pas très efficaces¹⁴. Par ailleurs, durant les deux conflits mondiaux et au cours de l'entre-deux-guerres, le gouvernement et l'administration publique fédérale ainsi que les citoyens canadiens ne consacreront que bien peu (voire pas du tout) d'attention et d'efforts aux relations entre l'État et les autochtones. Des problèmes plus pressants retiendront toutes leurs énergies.¹⁵

Cette situation changera radicalement entre 1945 et 1969, le gouvernement canadien développant de nouvelles stratégies pour arriver à ses fins¹⁶. Le point de départ de l'implantation de ces nouveaux moyens d'acculturation des autochtones est, assez paradoxalement, une plus grande préoccupation de la population canadienne pour le sort réservé aux autochtones. Ce regain d'intérêt pour les questions autochtones est en bonne partie une conséquence du remarquable effort de guerre fourni par les autochtones¹⁷. Des associations d'anciens combattants, des ecclésiastiques et des regroupements de citoyens de l'ensemble du Canada réclament qu'une Commission royale soit créée et enquête sur l'administration des questions autochtones ainsi que sur les conditions de vie dans les réserves indiennes. Tous ces groupes souhaitent l'élimination des

¹³ *ibid* p.136 et 137

¹⁴ *ibid* p.138

¹⁵ *ibid* p.138 et 139

¹⁶ *ibid* p.139 à 141

¹⁷ *ibid* p.139

diverses formes de discrimination à l'égard des autochtones que le gouvernement canadien avait institué au cours des années (qui faisaient des autochtones des mineurs devant la loi, des citoyens de deuxième ordre) ainsi qu'une révision complète de la Loi sur les Indiens.

Le gouvernement canadien ne convoquera pas de Commission royale. Il créera plutôt, en 1946, un comité conjoint de la Chambre des communes et du Sénat¹⁸. Deux ans plus tard, ce Comité dévoilera des recommandations devant servir de ligne directrice pour la révision de la Loi sur les Indiens ainsi que pour l'élaboration de nouvelles politiques relatives aux Indiens. Comme le suggérait ce comité, le gouvernement fédéral accordera aux bandes autochtones une plus grande autonomie en créant les Conseils de bande (dont l'autonomie était cependant tout de même extrêmement limitée). Il adoptera également, en 1951, des amendements à la Loi sur les Indiens qui assureront une parfaite protection des limites des réserves. La superficie ou la configuration de ces limites étaient auparavant fréquemment changées dans le but de permettre à des particuliers ou à des industries de s'approprier davantage de ressources. L'État canadien mettra néanmoins surtout en application la recommandation de : ``Coopérer avec les provinces dans le but d'offrir un plus vaste éventail de services aux Indiens.``

En effet, au cours des années 50 et 60, le gouvernement fédéral céda peu à peu aux provinces la presque totalité de sa responsabilité de pourvoyeur de services aux autochtones. En faisant cela, le gouvernement canadien espérait contourner les obstacles à l'assimilation que constituaient les réserves ainsi que

¹⁸ *ibid* p.139 et 140

leur statut constitutionnel particulier et ainsi faciliter l'assimilation. Lorsque ce transfert de responsabilités fut en voie d'être complété, le gouvernement annonça son intention de se départir de toutes ses responsabilités à l'égard des Indiens, d'éliminer leur statut constitutionnel particulier et d'abroger toutes les législations relatives aux Indiens. L'adoption de ces politiques et l'abrogation de la Loi sur les Indiens, qui auraient constitué une sorte d'assimilation par décret gouvernemental, auraient (fort probablement) permis au gouvernement de finalement éliminer les identités autochtones et de s'approprier l'ensemble de leurs terres après des décennies d'efforts en ce sens.

3) Émergence d'un nouveau paradigme historique et d'une idéologie nationaliste anticolonialiste

Toutefois, parallèlement à cet ultime effort de l'État canadien pour compléter sa ``mission civilisatrice``, une nouvelle vision de l'histoire des peuples autochtones d'Amérique du Nord émerge peu à peu¹⁹. Au cours des années 40, 50 et au début des années 60, Felix S. Cohen²⁰, John Collier²¹ et l'anthropologue d'origine Cherokee Robert K. Thomas²² démontrent que les réserves où vivent les peuples autochtones d'Amérique du Nord constituent en quelque sorte des colonies à

¹⁹ David E. WILKINS, ``Modernisation, colonialism, dependency ; how appropriate are these models for providing an explanation of North American Indian ``underdevelopment` ?`` *Ethnic and Racial Studies*, vol.16, n.3, Juillet 1993.

²⁰ Felix S. Cohen ``Colonialism ; U.S. style``, *The progressive*, vol.15, 1951, p. 16 à 18

²¹ John COLLIER, ``America's colonial record``, *Fabian Research Studies*, vol.9, n.119, 1947, p. 360 à 396

²² Robert K. THOMAS, ``Colonialism :classic and internal``, *New University Thought*, vol.4, no.4, 1967, p. 37 à 44

l'intérieur d'États-nations, qu'il existe une relation de colonisé à colonisateur entre les autochtones et les ``Blancs`` (domination sciemment perpétuée par l'État) et que la seule solution possible aux problèmes de sous-développement économique des autochtones est de restaurer l'autodétermination des peuples autochtones. Dès leur apparition, les écrits utilisant cette vision de l'histoire comprenaient aussi une certaine forme de ``vision idyllique`` du passé précolonial. Les aspects négatifs de la vie des autochtones ayant vécu à l'époque précolombienne étaient gommés. À la fin de la décennie 1960 et au début des années 70, Palmer Patterson et plusieurs autres chercheurs canadiens en arrivent à des conclusions similaires après une analyse exhaustive de l'histoire des relations entre les Canadiens de descendance européenne et les autochtones²³. La disponibilité de ce nouveau paradigme historique empêchera le gouvernement d'arriver à ses fins.

En effet, le nationalisme autochtone commencera à resurgir à la suite de la mobilisation massive des autochtones contre la tentative d'assimilation que constituaient les propositions contenues dans le Livre blanc sur les affaires autochtones publié en 1969²⁴. Les revendications de droits collectifs des mouvements autochtones réclamant le retrait du Livre blanc se fondaient sur un discours d'autodétermination anticolonialiste (assez similaire au discours politique des nationalistes québécois). Les organisations représentant les peuples autochtones revendiquaient la reconnaissance de leurs particularismes (statut

²³ James S. FRIDERES, *Native peoples in Canada Contemporary conflicts Fourth Edition*, Scarborough, Prentice Hall Canada, 1993, p.2 à 24

²⁴ Jane JENSON ``La démocratie à l'ère de la globalisation`` dans Michael ELBAZ et al, *Les frontières de l'identité : Modernité et post-modernité au Québec*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1997, p.135 à 154

particulier ou statut de ``citizen plus``). Les nations autochtones estimaient être en droit de recevoir les mêmes services que tous les autres citoyens canadiens (ce qu'ils étaient enfin devenus au cours des années 50 et 60, après avoir été privés de tout droit civique pendant plus de cent ans) tout en bénéficiant de droits particuliers leur permettant de préserver leurs identités et de redevenir des nations autonomes.

Ce nouveau discours nationaliste, au départ principalement véhiculé par le ``National Indian Brotherhood`` qui sera d'ailleurs réorganisé sous le nouveau nom de `` Assembly of First Nations``²⁵ (Assemblée des Premières Nations), permettait de provoquer une plus grande solidarité au sein des nations autochtones et de rejeter toute tentative de qualifier les revendications autochtones comme étant uniquement de nature ``raciste`` ou ``ethnique``. Les marqueurs culturels communs ne se limitaient plus uniquement à la culture, ils comprenaient aussi désormais l'expérience coloniale.²⁶

L'État fédéral ne pourra rester sans réaction face à cette mobilisation et à la montée d'une nouvelle idéologie nationaliste anticoloniale.²⁷ Au cours de la décennie 1970, il permettra aux bandes et peuples autochtones qui le désirent de créer leurs propres institutions politiques, culturelles, économiques, sociales et d'enseignement. Plus important encore, il mettra à leur disposition les moyens financiers nécessaires à l'implantation et au fonctionnement de ces institutions.

²⁵ Adrian TANNER, ``Introduction : Canadian Indians and the politics of dependency`` dans Adrian TANNER et al. *The politics of indianness. Case studies of Native Ethnopolitics in Canada*, St. John's, Institute of Social and Economic Research, 1983, p.13

²⁶ JENSON op.cit., p.146 et 147.

²⁷ TANNER op. cit, p.22 à 30 section intitulée ``Indian politics in the 70's``

Ces nouvelles institutions n'étaient cependant pas véritablement autonomes. Elles disposaient de ressources financières infiniment moins grandes que celles d'un gouvernement et ne pouvaient payer leurs dépenses de fonctionnement sans une aide financière puisée à même les coffres de l'État (qui s'assurait ainsi d'un certain contrôle sur elles). Cependant, les nouveaux programmes d'aide des gouvernements fédéraux et provinciaux ont tout de même permis aux collectivités autochtones de disposer (à partir de la fin de la décennie 70) d'institutions que leurs seules ressources n'auraient en aucun cas pu leur permettre d'implanter.

4) Naissance et développement d'imaginaires nationaux autochtones

Il sera ici démontré que cet afflux de ressources destinées à la création d'institutions politiques et culturelles dans les collectivités formant les nations autochtones a amené un remodelage de l'identité des peuples autochtones. Ces ressources ont permis aux autochtones de se doter de nouveaux moyens d'expression. Des institutions d'enseignement où les professeurs et les programmes étaient désormais de plus en plus autochtones, des médias écrits et radiophoniques (parfois même télévisés) créés dans les réserves ou à l'intention d'un plus grand nombre d'autochtones, des oeuvres littéraires publiés par des auteurs autochtones, le développement d'embryons de littératures nationales en langue vernaculaire chez certains peuples ainsi que tous les autres modes d'expression qui sont soudainement apparus (le plus récent étant le ``site Internet``, très apprécié par plusieurs organisations politiques autochtones) ont

rapidement diffusé simultanément la nouvelle vision de l'histoire ainsi que les valeurs propres aux peuples autochtones.

Selon Benedict Anderson²⁸ c'est une interaction plus ou moins fortuite, mais assurément explosive, entre un nouveau système de production et de rapport de production, de nouvelles technologies de communication ainsi que la fatalité de la diversité linguistique qui permirent pour la première fois l'apparition du nationalisme. Des bouleversements assez similaires s'étant produits dans leurs collectivités au cours des trente dernières années, plus particulièrement en matière de communication, les peuples autochtones ont pu se battre pour s'arracher à leur subordination (à leur statut de ``sous-nation``) en tentant de s'imposer via l'imprimé et les autres technologies de la communication maintenant à leur disposition ²⁹. Ils ont eu l'opportunité (mais aussi l'obligation) de s'``imaginer`` en tant que nation``³⁰.

Cette constatation n'attaque pas la légitimité du nationalisme autochtone. Benedict Anderson démontre que toute société, même de taille aussi limitée que le sont les peuples autochtones, est une ``communauté politique imaginée`` qui est par essence englobée au sein de certaines limites et souveraine³¹. Elle est ``imaginée`` parce qu'une représentation imaginaire de la nation reste toujours présente dans l'esprit de chacun de ses membres. Même si l'individu ne connaît qu'une infime fraction de ses compatriotes, il a toujours le sentiment d'être en

²⁸ Benedict ANDERSON, *L'imaginaire national Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, Éditions La Découverte, 1996.p.54

²⁹ ibid p.56

³⁰ ibid p.9 dans la Préface à l'édition française

³¹ ibid Introduction p.15 à 21

communion avec ces derniers. Des symboles de la nation tels que, pour paraphraser Anderson³², les cartes, les musées et la citoyenneté sont toujours là pour le lui rappeler. Dans un peuple qui n'est pas encore véritablement une nation, comme l'étaient les peuples autochtones avant les transformations mentionnées plus haut et qui seront illustrées plus loin (d'où l'utilisation dans cette introduction du terme ``particularismes`` pour désigner les identités autochtones de la période coloniale), l'individu prend surtout conscience de son appartenance à un tout à travers des liens organiques tels que ceux qui lient des clans entre eux ou encore des personnes effectuant des échanges commerciaux épisodiques. Le nationalisme apparaît donc à la suite de profondes modifications des modes d'appréhension du monde, des changements de la perception du temps et de l'espace³³.

La nation est ``imaginée`` comme ``limitée`` parce que même la plus grande d'entre elles a des frontières bien définies, quoique élastiques, derrière lesquelles vivent d'autres nations. Aucune nation ne s' imagine coextensive à l'humanité, contrairement aux religions qui ne connaissent pas de limites à leur volonté de prosélytisme. Dès le 19^{ième} siècle, beaucoup d'autochtones résidant la majeure partie de l'année dans les réserves considéraient déjà les territoires situés à l'extérieur des limites de la réserve comme des terres devenues étrangères qu'il leur faudrait reconquérir (ou à jamais perdues pour les plus fatalistes). Les réserves n'ont donc vraiment pas éliminé cet élément de toute nation.

³² ibid p.167

³³ ibid, p.35 à 47

La nation est ``imaginée`` comme souveraine parce que le concept de ``nation`` est apparu à l'époque où les Lumières de la raison et la Révolution politique détruisaient la légitimité des États dynastiques hiérarchisés et d'ordonnance divine. Parvenant à maturité à un moment de l'histoire où même les plus fervents adeptes d'une religion à vocation universelle étaient confrontés au pluralisme de ces religions (pluralisme qui bloquait l'expansion de ce qu'ils considèrent comme la ``vraie foi``) , les nations rêvent d'être libres et de l'être directement. L'État souverain est le gage et l'emblème suprême de cette liberté.

5) Le cas des Innus-Montagnais

Tout autre mode de démonstration des capacités explicatives de la construction théorique élaborée ici étant difficilement utilisable, sa thématique générale (le nationalisme autochtone au Canada) étant très vaste, elle servira d'outil d'analyse dans le cadre d'une étude de cas. L'essentiel de ce texte sera donc consacré à décrire l'émergence d'un imaginaire national chez les Montagnais du Québec, aussi nommés Innus (ces deux désignations seront d'ailleurs utilisées indifféremment dans ce texte) à la lumière de notre modèle d'analyse. Les Innus-Montagnais sont un peuple autochtone vivant dans dix communautés dispersées dans le nord-est du Québec, une de ces collectivités montagnaises du Québec étant située dans la région du Lac-Saint-Jean et les huit autres dans la région de la Côte-Nord, ainsi que dans deux communautés situées au Labrador. La

population totale de ces douze communautés montagnaises est d'environ 14 000 personnes.

Toutefois, la démonstration qui suivra cette introduction ne s'applique pas aux deux communautés innues du Labrador parce que le gouvernement fédéral a choisi (depuis l'entrée de Terre-neuve dans la Confédération en 1949) de ne pas exercer de juridiction exclusive en matière autochtone comme il le fait partout ailleurs au Canada en vertu de la Constitution³⁴. Avant 1949 et jusqu'à récemment, Terre-neuve s'était peu soucié de sa population autochtone. Les politiques concernant les autochtones étaient laissées entre les mains des missionnaires et des commerçants faisant affaire avec les Innus et les autres autochtones de la province de Terre-Neuve³⁵. Elles constituaient un aspect des rapports qu'ils entretenaient avec eux. Sauf dans le domaine des revendications territoriales, le gouvernement terre-neuvien affirme que les autochtones n'ont pas des droits différents de ceux des autres citoyens de la province et il tente (dans la mesure du possible) d'agir comme s'ils n'en avaient pas³⁶.

Le premier chapitre de ce mémoire portera sur l'histoire du peuple innu avant 1945. Pour débiter, le mode de vie ainsi que les structures sociales et politiques des Montagnais précolombiens seront très brièvement décrits. Les relations de nation à nation entre les Montagnais et les autorités coloniales françaises et, après la Conquête, britanniques seront par la suite analysées. L'invasion des

³⁴ Adrian TANNER, ``Loin des yeux, loin du coeur : Terre-Neuve et l'administration des Innus du Labrador``, *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 27, n.1, 1997, p.19 à 31

³⁵ *ibid.*

³⁶ *ibid.*

territoires fréquentés par les Innus, à partir de la décennie 1830, et la mise en application des politiques indiennes (amenant la création des premières réserves ainsi que l'implantation de programmes d'aide visant à amener les Innus à s'assimiler à la société dominante) seront aussi analysées. Cet exposé sur l'histoire innue permettra de démontrer que, malgré les efforts de l'État canadien et l'arrivée de colons en terres montagnaises, les Innus ont réussi à préserver une large part de leur identité distincte. A l'aube du second conflit mondial, il existait toujours un ``particularisme innu``.

Le second chapitre sera consacré à l'étude de la période s'échelonnant entre 1945 et 1999. Nous verrons qu'entre 1945 et la décennie 1970, l'État canadien réussira enfin à ``civiliser`` les Innus. Une des principales barrières à leur assimilation sera alors levée : les Innus seront sédentarisés et leur mode de vie profondément transformé. Les causes de ces bouleversements seront brièvement exposés. L'existence d'un nouveau paradigme historique, à partir de la fin de la décennie 1960 empêchera toutefois l'État canadien d'arriver à ses fins. Il inspirera les Innus dans leur combat pour faire abolir les lois et règlements ``colonialistes`` qui les empêchent de pêcher le saumon librement comme le faisaient leurs ancêtres. Les Innus prendront conscience de leur statut de colonisé. La lutte pour les rivières à saumon sera le point de départ de revendications plus larges, d'une lutte pour l'autodétermination dont les principales péripéties seront décrites.

Dans le troisième chapitre, il sera démontré que l'apparition de nouveaux moyens de diffusion de la culture dans les communautés montagnaises a contribué à transformer un ``particularisme conscient`` en sentiment national.

L'apparition d'une littérature innue, favorisée (entre autres) par le fait que les jeunes Innus reçoivent désormais une partie de leur éducation en langue innue, la création de médias audiovisuels (tels que des stations de radio et le cinéma) et d'autres moyens d'expression ont amené un remodelage de l'identité du peuple innu. Ils ont permis la diffusion d'une nouvelle vision de l'histoire où les Montagnais ne sont pas une peuplade barbare à qui l'on offre la civilisation. Un imaginaire national s'est ainsi développé chez les Innus au cours des trente dernières années. Cette nouvelle conscience nationale s'est exprimée, notamment (comme nous le verrons), dans le fait que les Innus ont créé des symboles de la nation tels que de nouveaux noms pour le peuple, son territoire et ses institutions.

CHAPITRE UN : LES INNUS-MONTAGNAIS DES ORIGINES À LA FIN DE LA DÉCENNIE 1940

1) Les Montagnais avant l'arrivée des Européens

Les Amérindiens sont présents dans le nord-est (régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord) du Québec et au Labrador depuis environ 7000 ans³⁷. Toutefois, jusqu'à la fin du 18^{ième} siècle, l'étendue et la localisation exactes du territoire fréquenté par les groupes dont les Innus contemporains sont les descendants changeaient fréquemment³⁸. En effet, les bandes de Montagnais étaient parfois en conflit entre elles et fréquemment en guerre avec les Inuits, les Mic-Macs et les Iroquois. Avant l'arrivée des Européens, les Montagnais étaient un peuple semi-nomade³⁹. Leurs principaux moyens de subsistance⁴⁰ étaient la chasse au gros gibier (orignaux et caribous), la pêche en eau douce (principalement la pêche au saumon) ainsi que la chasse de certaines espèces de phoques (pour les Innus vivant à proximité de la mer). La chasse aux oiseaux migrateurs et au petit gibier, la cueillette des fruits sauvages ainsi que des

³⁷ Pierre FRENETTE (sous la direction de) et al, *Histoire de la Côte-Nord*, Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 1996, Chapitre 2 : Les premières populations humaines, p.73 à 105

³⁸Raynald PARENT, *Histoire des Amérindiens du Saint-Maurice jusqu'au Labrador : de la préhistoire à 1760*, Thèse de doctorat, Université Laval, Sainte-Foy (Québec), 1995, section 2 : Les guerres amérindiennes et l'organisation politique des nomades amérindiens au 17^{ième} siècle, p.307 à 495

³⁹ *ibid* , Introduction et section 1 : Les Amérindiens du Québec avant 1657, p. 2 à 280.

⁴⁰ Camil GIRARD et Normand PERRON, *Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, p.71 à 75.

denrées agricoles obtenues grâce au troc avec des peuples installés plus au sud venaient compléter leur ordinaire. Au cours de la saison estivale où les ressources alimentaires étaient abondantes, les Montagnais vivaient en groupes de quelques centaines d'individus dans des villages. Implantés le long des rivières et des lacs qui constituaient l'été d'excellentes voies de communications, ces villages étaient le lieu où se déroulaient les mariages ainsi que les autres principales activités religieuses et sociales. L'automne venu et jusqu'à la prochaine saison d'abondance, les bandes se divisaient en petits groupes nomades comprenant tout au plus trois ou quatre familles. Leurs technologies étant on ne peut plus primitives et le milieu naturel au sein duquel ils vivaient, très hostile, les Montagnais précolombiens vivaient toujours aux limites de la survie.

Selon les premiers explorateurs et missionnaires ayant vécu parmi eux, les bandes montagnaises du 17^{ième} siècle étaient beaucoup moins hiérarchisées et nettement plus égalitaires que les petites communautés rurales françaises de la même époque⁴¹. Les moyens de production, à savoir la terre ainsi que les animaux, plantes et minéraux qui s'y trouvent, étaient de propriété collective et le produit de la chasse et de la pêche était divisé de façon égale entre tous les individus. Lorsque les ressources alimentaires d'un territoire étaient momentanément insuffisantes, ses occupants pouvaient exploiter une partie des terres habituellement fréquentées par une autre bande. Ils n'avaient qu'à demander la permission d'agir ainsi, ce qui n'était généralement qu'une simple formalité. Dans la société montagnaise précolombienne, il n'existait pas de chefs ou de leaders

⁴¹ Ibid p.307 à 495

désignés en permanence. Les décisions importantes étaient prises lorsque tout le groupe en était arrivé à un consensus. Les personnes jouissant de la plus grande influence et qui étaient désignées pour prendre la parole au nom d'un groupe étaient généralement celles qui avaient ``la langue la mieux pendue``, l'agilité de celle-ci permettant de créer un consensus. Cela ne leur donnait pas pour autant d'autorité formelle. Chaque sexe avait ses spécialités mais la division sexuelle du travail était assez peu rigide. Les femmes avaient beaucoup de pouvoir dans la société montagnaise⁴², du moins aux yeux d'Occidentaux du 17^{ième} siècle. Elles étaient obligatoirement consultées lors de la prise des décisions collectives ainsi que familiales. Le divorce était facile et fréquent et ne posait guère de problèmes parce que l'éducation des enfants était la responsabilité de l'ensemble du groupe. Cette faible hiérarchisation et cette relative égalité entre les sexes scandalisèrent les premiers missionnaires qui estimaient qu'elles faisaient des Montagnais des gens peu civilisés.

2) Les premiers contacts et le Régime français :1500 à 1760

Les Montagnais furent un des premiers peuples autochtones nord-américains à entrer en contact avec les Européens. En effet, des pêcheurs basques et normands pêchaient activement au large des rives de la Côte-Nord dès le début du 16^{ième} siècle et y accostaient fréquemment⁴³. La traite des fourrures entre

⁴² PARENT , op.cit., p.47 à 51 ``La famille matriarcale, le groupe multifamiliale ou la maisonnée``

⁴³ GIRARD et PERRON, op.cit, Chapitre 2 : Les grandes découvertes : le royaume du Saguenay, section ``Les premiers contacts avec le Saguenay 1500-1652,p.57 à 68

marins européens (basques et français) débuta dès la décennie 1550 à l'embouchure du Saguenay et devint rapidement florissante et profitable pour les deux parties. Les chefs montagnais accueillirent donc très favorablement la fondation d'un premier établissement permanent sur leur territoire, Québec⁴⁴. Les deux nations conclurent rapidement une alliance militaire, commerciale et diplomatique⁴⁵. Les Français reçurent la permission d'installer sans encombre des postes de traite en territoire montagnais et ces derniers acceptèrent que des missionnaires viennent leur prêcher la bonne parole. En échange de cela, les Français devinrent les alliés militaires des Montagnais dès 1608. Ils participèrent à de nombreux raids contre les ennemis des Innus. Ainsi, par cette alliance diplomatique, les Français reconnaissaient que les Montagnais constituaient une nation. Malgré des frictions entre les deux parties ainsi qu'une rupture temporaire de l'alliance en 1629, les Montagnais ayant guidé les navires des frères Kirke (qui étaient des corsaires calvinistes de la Rochelle travaillant pour le compte des marchands anglais de Boston) vers Québec, cette alliance survécut jusqu'à la fin du Régime français. Les échanges commerciaux et cette alliance militaire ont eu une influence certaine sur l'avenir du peuple montagnais. En effet, les nouvelles technologies et les armes à feu permirent aux Montagnais de survivre plus facilement aux disettes ainsi qu'aux attaques de leurs ennemis. Les premiers contacts eurent aussi des conséquences plus négatives : les nouvelles maladies

⁴⁴ Les Montagnais des environs de Québec furent décimés par des épidémies entre 1666 et 1705. Les rares survivants se réfugièrent au Saguenay-Lac-Saint-Jean (PARENT, op.cit., p.583 à 588)

⁴⁵ Paul CHAREST et Daniel CLÉMENT, ``Les Montagnais ou Innus à l'approche du 21^{ième} siècle``, *Recherches amérindiennes au Québec*, vol.27, n.1, p. 3 à 5.

et l'alcool amenés par les Français (et plus tard par d'autres Occidentaux) firent rapidement des ravages⁴⁶.

Cela dit, les occasions de conflits (et donc de rupture de l'alliance) entre les deux peuples étaient somme toute très rares. Leurs intérêts étaient en quelque sorte complémentaires. Les Français exploitaient surtout les ressources marines que sont la pêche et la chasse aux phoques du Groenland en mer (une activité que ne pratiquaient pas les Innus) et ne piégeaient pas en territoire montagnais. Quant à eux, les Montagnais vivaient traditionnellement essentiellement des ressources que recèle la côte ainsi que l'intérieur des terres. Les deux peuples n'étaient donc en contact qu'épisodiquement, principalement lorsque les Innus se rendaient aux postes de traite. Postes de traite qui n'étaient, bien souvent, pas occupés en permanence par les Français.

La faible présence physique des Français en territoire montagnais ne constituait cependant pas pour eux un obstacle insurmontable à la progression de leur domination sur ce peuple. L'autonomie économique des Montagnais s'effrite lentement mais sûrement⁴⁷. Au fur et à mesure que le commerce des fourrures s'amplifie, les Montagnais délaissent peu à peu leurs activités de subsistance traditionnelles pour se consacrer à la trappe des animaux à fourrure. L'impossibilité de se consacrer simultanément à ces deux tâches (toutes deux fort accaparantes) de façon efficace fait que la survie des Montagnais dépend rapidement en bonne partie des denrées agricoles que distribuent les marchands

⁴⁶ PARENT, op.cit., p.542 à 548

⁴⁷ PARENT, op.cit., p.896 à 900

européens. De plus, les Montagnais ne peuvent rapidement plus se passer des produits manufacturés européens que les quelques millénaires d'avance technologique des Occidentaux sur les Montagnais rendent nettement plus efficaces que les objets produits par ces derniers.

Néanmoins, malgré l'importance de ces derniers changements, l'héritage le plus durable et marquant du Régime français est sans doute l'installation de missions en territoire montagnais et la conversion de ces derniers au catholicisme⁴⁸. La première de ces missions est fondée à Tadoussac en 1616 par des prêtres Récollets. Cependant, les missionnaires Récollets ne convertissent que quelques Montagnais. Ils sont remplacés dès 1629 par des missionnaires jésuites au désir de prosélytisme beaucoup plus marqué. Ces derniers constatent rapidement que leur efficacité dépend de leur présence sur le terrain. Plusieurs d'entre eux accompagneront même les Montagnais dans leurs expéditions de chasse hivernales. Leurs missions installées à Sept-Iles, Islets Jérémie, Bon Désir, Tadoussac, Chicoutimi, Mistassini et au Lac Saint-Jean font que, dès 1731, ils sont présents dans ou à proximité de tous les principaux sites de campements et territoires de chasse montagnais. Ils convertirent rapidement un grand nombre de Montagnais et exercent, semble-t-il, une forte autorité morale sur tous.

Les premiers missionnaires ne souhaitaient pas seulement convertir les Montagnais, ils désiraient aussi les civiliser. Au 17^{ième} siècle et au début du 18^{ième} siècle, ils cherchèrent à les transformer en Canadiens français par la sédentarisation, la pratique de l'agriculture et l'éducation catholique. Leurs tentatives de

⁴⁸ PARENT, op.cit, p.742 à 747 et p.831 à 837

sédentarisation, la plus notable étant la création d'une ``réduction`` à Sillery⁴⁹, furent toutefois de cuisants échecs. Toutefois, les missionnaires devinrent très influents au sein des communautés montagnaises. Ils furent pendant trois siècles, soit jusqu'à l'avènement de l'État-providence, d'importants véhicules d'acculturation et de contrôle idéologique. Ils furent aussi pendant longtemps le principal canal de communication entre les Montagnais et le reste du monde. Les missionnaires se donnèrent dès le départ comme mission de défendre le Montagnais des attaques du monde extérieur et contre les ``ravages`` de leurs propres ``coutumes païennes`` et ne faiblirent jamais .

Une forte proportion des Innus sont aujourd'hui des catholiques croyants et pratiquants⁵⁰. L'influence du clergé et de la religion catholique ne doit cependant pas être surestimée. Le clergé a certes fait disparaître définitivement certaines coutumes et transformé les structures sociales⁵¹. Toutefois, le catholicisme n'a pas éliminé les croyances animistes traditionnelles. Il est plutôt venu s'y ajouter, créant ainsi une sorte de syncrétisme religieux ou (à tout le moins) de dualisme entre deux types de croyance religieuse⁵².

⁴⁹ *ibid*, p.894 et 895

⁵⁰ Peter ARMITAGE, ``Religious Ideology Among the Innu of Eastern Quebec and Labrador``, *Religiologiques*, vol.2, n.2, 1992, p.66

⁵¹ *ibid*

⁵² *ibid*

3) Les Innus sous administration britannique : 1760-1830

A) L'alphabétisation des Montagnais

La Conquête de la Nouvelle-France menacera pendant un certain temps l'influence de l'Église catholique sur les Innus⁵³. Le Traité de Paris et les articles de capitulation de Québec et de Montréal prévoient certaines restrictions au libre exercice de la religion catholique par les Canadiens. Parmi ces restrictions, il y a la suppression graduelle des Jésuites et des Récollets⁵⁴. Tout recrutement leur est désormais interdit, les deux communautés survivront jusqu'au décès du dernier de leurs membres. Les Jésuites et les Récollets ayant été les seuls prêtres à s'aventurer en pays Montagnais, ces derniers risquaient fort de retourner au paganisme faute de missionnaires pour leur enseigner la bonne parole.

Le père Jean-Baptiste de La Brosse est conscient de cela lorsqu'il prend en charge l'évangélisation des Montagnais en 1766⁵⁵. Les Jésuites ne sont alors plus que 19 alors qu'ils étaient 38 en 1760. Pour ce qui est des prêtres séculiers, ils ne connaissent pas la langue montagnaise et sont trop peu nombreux pour répondre aux besoins des paroisses canadiennes. Le christianisme ne pouvait donc se perpétuer parmi les Montagnais que si ces derniers prenaient en main leur propre catéchèse. Le seul moyen pour parvenir à cet objectif est, selon La Brosse, de transmettre aux Montagnais la connaissance de la lecture et de l'écriture.

⁵³ FRENETTE et al, op.cit, p.216 à 220.

⁵⁴ Ibid p.216

⁵⁵ ibid p.218 à 220 (sous-sections intitulées ``...Au père de La Brosse`` et ``L'alphabétisation``)

Dès son entrée en fonction, La Brosse fondera son apostolat sur l'alphabétisation des Montagnais. Il aura l'idée d'enseigner la lecture et l'écriture ainsi que le chant (en plus du catéchisme et de la prière qu'inculquaient déjà ses prédécesseurs) aux mères plutôt qu'aux enfants⁵⁶. Celles-ci transmettront par la suite leur savoir aux enfants. À l'intention de ses étudiantes, La Brosse compose un abécédaire montagnais et rédige un manuel en langue montagnaise. Ce manuel, le ``Nehiro-Iriniui``, est à la fois un livre de prières et un catéchisme. En 1767, quelques mois après avoir composé ces livres, il les fait tous deux imprimer à quelques milliers d'exemplaires (qu'il distribuera aux Montagnais).

Les quinze années et demie d'efforts constants de La Brosse pour éduquer les Montagnais tout en respectant leur mode de vie (efforts très appréciés par les Montagnais, qui firent de lui le héros de plusieurs légendes⁵⁷) ne seront pas vains. Plus de 25 ans après sa mort, des voyageurs de passage à Tadoussac notent que les Montagnais des environs savent lire et écrire dans leur propre langue et que ceux qui chantent à l'église lisent suffisamment la musique pour chanter correctement.

Pourtant, après la mort de La Brosse en 1782, aucun des cinq Jésuites toujours en vie n'avait été en mesure de prendre sa relève. Les missions montagnaises furent confiées pendant les cinq décennies qui suivirent à des prêtres séculiers. Ceux-ci n'effectuaient que de brèves tournées annuelles, au cours des mois d'été, dans les postes de traite et ne connaissaient pas la langue.

⁵⁶ Christian POUYEZ et Yolande LAVOIE et al, *Les Saguenayens : Introduction à l'histoire des populations du Saguenay*, Sillery (Québec), Presses de l'Université du Québec, 1983, p.92.

La rareté de leurs apparitions ainsi que la nécessité de faire appel aux services d'un interprète firent que l'impact de ces prêtres sur les Montagnais fut très limité.

Durant toutes ces années, c'est surtout le ``Nehiro-Irinui`` de La Brosse qui véhicula le christianisme parmi les Montagnais. Ce livre leur sert également de manuel pour apprendre à lire et à écrire dans leur propre langue. Lorsque les Oblats prennent en charge les missions montagnaises, au milieu de la décennie 1840, ils constatent que les Montagnais se sont transmis entre eux la connaissance de la lecture ainsi que de l'écriture et ce sans le secours d'instituteurs étrangers.

B) L'administration britannique de 1760 à 1830

Mis à part ce bouleversement (la création d'une langue écrite montagnaise), le changement de Régime ne provoquera pas de véritables transformations pour les Montagnais⁵⁷. Ils ne participeront pas à la guerre de Sept Ans qui amènera le changement de Régime. Les Français préféreront demander l'aide militaire de nations plus belliqueuses, les Montagnais étant relativement pacifiques et rarement les agresseurs, lorsque la situation deviendra critique. Lorsqu'ils constateront que la défaite française était inéluctable, ils se soumirent immédiatement aux vainqueurs. Leurs émissaires signifièrent au nouveau

⁵⁷ Léo-Paul HÉBERT, *Histoire ou légende ? Jean-Baptiste de La Brosse*, Montréal, Bellarmin, 1984.

⁵⁸ Maurice, RATELLE, *Contexte historique de la localisation des Attikameks et des Montagnais de 1760 à nos jours*, Publication numéro 2700 du Ministère de l'énergie et des ressources du

gouverneur britannique James Murray qu'il le reconnaissait comme maître. Ils recevront quelques mois plus tard la promesse que le roi d'Angleterre les prendra sous sa protection, ce qui veut dire qu'ils acceptaient sa gouverne et sa justice. Cependant, un grand nombre des postes de traite français de la Côte-Nord ayant été détruits ou abandonnés au cours des combats, les années 1760 à 1763 sont pénibles pour les Montagnais.

En outre, le changement de régime fait craindre aux Montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean l'envahissement de leur territoire par d'anciens officiers britanniques devenus colons. Officiers auxquels James Murray a promis des terres. Au début de l'année 1765, ils demandent au missionnaire Pierre Coquart d'écrire en leur nom au gouverneur Murray. Dans cette missive, ils rappellent à ce dernier que la Couronne britannique leur a accordé sa protection. Des émissaires envoyés par Murray ainsi que les missionnaires calment les inquiétudes des Montagnais. Ils n'ont pour l'instant rien à craindre : le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord restent interdits à la colonisation parce que ces territoires continuent d'être un monopole pour la traite des fourrures. Les terres changent de propriétaires mais pas de vocation. Cela protégera l'autonomie des Montagnais pour un certain temps. La Côte-Nord et le bassin hydrographique de la rivière Saguenay et du Lac Saint-Jean deviendront pendant longtemps la chasse gardée de grandes entreprises monopolistiques, principalement la Compagnie de la baie d'Hudson, ou de particuliers qui s'efforcèrent d'empêcher la colonisation qui représentait pour eux l'arrivée de concurrents.

En fait, la conquête de la Nouvelle-France par les Britanniques n'amène pas dans l'immédiat de changements fondamentaux du statut politique des Innus⁵⁹. Entre 1760 et 1791, la politique britannique à l'égard des Innus et des autres Amérindiens va ressembler beaucoup à celle de leurs prédécesseurs français. Elle vise d'abord et avant tout la domination politique du territoire, même si les nations amérindiennes se veulent toujours indépendantes. La Couronne britannique prend des mesures pour protéger les terres réservées aux Indiens, notamment dans le cadre de la proclamation royale de 1763. De plus, l'Angleterre cherche à s'assurer de bonnes relations avec eux. L'Angleterre décide de perpétuer la politique des présents déjà pratiquée par les Français et essentielle à la création et au raffermissement des alliances. Cette politique des présents comportait deux facettes : la première, diplomatique, consistait à respecter la coutume amérindienne de solidifier les alliances par l'échange de dons symbolisant l'alliance. La seconde, plus pratique, veillait à subvenir aux besoins les plus pressants des peuples ayant certaines difficultés à survivre par leurs propres moyens. Cette deuxième facette des dons était devenue une nécessité vitale pour les Amérindiens, les Français et les Britanniques le comprirent rapidement.

Cependant, dans le cas des Montagnais, cette tradition ne fut pas perpétuée par le gouvernement mais bien plutôt par les entreprises privées luttant entre elles pour le contrôle des territoires de piégeage⁶⁰. De plus, les ``présents`` en

Régime militaire 1760-1763, p.28 à 32.

⁵⁹ Ibid. Section 1.1.6. Le bilan des politiques amérindiennes de 1760 à 1790, p.44 à 46.

⁶⁰ Ibid p.46 à 75

question étaient en réalité une forme de paiement en nature des fourrures livrées, du moins dans l'esprit des marchands⁶¹. Cela dit, aux cours des décennies qui suivront le soulèvement mené par Pontiac (qui visait à expulser les Britanniques et assurer le retour des Français et auquel les Montagnais ne participèrent pas), la politique britannique vise surtout le respect des traditions et ces derniers laisseront aux Montagnais la liberté de vivre selon leurs coutumes.

Toutefois, la promulgation de l'Acte constitutionnel de 1791 annonce déjà des jours plus sombres⁶². Le Bas-Canada, ainsi créé, est une entité politique dont les actions visent à administrer son expansion selon les besoins qui lui sont propres. Les dirigeants de cette nouvelle entité et ceux des régimes qui suivront ne se considèrent pas, contrairement aux Britanniques et aux Français, comme étant les alliés des Autochtones. Il résultera de cela, bien sûr, une dégradation des relations entre Occidentaux et Montagnais. De plus, certains des changements politiques et économiques qui secouent l'Europe à la fin du 18^{ième} siècle et au début de 19^{ième} siècle affecteront grandement le devenir des Montagnais⁶³. Les guerres napoléoniennes et le blocus continental provoquent une brusque poussée de la demande de matières premières produites hors d'Europe. Par la suite, le développement industriel en Grande-Bretagne ainsi qu'en Amérique du Nord viendra encore accentuer cette demande. C'est particulièrement le cas pour ce qui est du bois, ressource abondante et presque inexploitée du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord du tournant du 19^{ième} siècle.

⁶¹ *ibid* p.110 et 111

⁶² *ibid* Chapitre 2 : Le contexte historique de 1791 à 1850, p.95 à 118

⁶³ GIRARD et PERRON, *op.cit*, p.117.

Là n'est cependant pas le premier et principal problème qui se dresse devant les Montagnais au cours de cette période. Le déclin de l'industrie de la fourrure les affectera tout d'abord durement⁶⁴. Entre 1791 et 1830, la fourrure devient de moins en moins un des moteurs de l'économie du Bas-Canada. Graduellement, l'industrie des fourrures devient d'une importance économique beaucoup moins grande que la production agricole, forestière et minière. La demande plafonne et connaît même une diminution. Les animaux à fourrure deviennent plus rares suite à une exploitation abusive de cette ressource. Les conséquences de cette surexploitation seront accentuées par l'introduction, au cours des décennies 1820 et 1830, de nouveaux pièges en métal. Ces pièges en métal affectent la qualité de la viande des animaux comestibles lorsque la levée des pièges n'est pas faite très rapidement.

La Compagnie de la baie d'Hudson ne fera rien pour améliorer la situation, bien au contraire⁶⁵. Tout au cours du 19^{ième} siècle, elle incitera fortement les Montagnais à chasser en fonction des fourrures et non de la nourriture, ce qui lui assure un maximum de profits tout en rendant les Montagnais dépendants des produits qu'elle distribue. La Compagnie de la baie d'Hudson fera preuve de beaucoup moins de zèle et de rapidité pour ce qui est de prendre des mesures visant à régénérer le cheptel de castors⁶⁶. Lenteur d'autant plus inexcusable que

⁶⁴ RATELLE op cit. , p.118 à 135.

⁶⁵ Ibid p.121

⁶⁶ L'espèce disparaîtra presque de certaines régions du Québec au début de la décennie 1920. Des réserves à castors, qui permettront de régénérer l'espèce, seront créées à partir de 1929 par le Gouvernement québécois. Certaines de ces réserves seront attribuées aux chasseurs Montagnais une fois le cheptel reconstitué (RATELLE, op cit. p. 251 à 253)

c'est principalement la longue guerre commerciale qu'elle mena à la Compagnie du Nord-Ouest qui provoqua la surexploitation de la ressource.

4) Colonisation de leur territoire et marginalisation des Innus-Montagnais : 1830-1945

A) Ouverture des terres innues à la colonisation et mise en application des politiques indiennes

Au cours des décennies 1820 à 1850, alors que les Montagnais sont déjà aux prises avec le marasme de l'industrie des fourrures, l'invasion du territoire commence⁶⁷. On assiste, tout d'abord, à une augmentation rapide du nombre de sites d'exploitations forestières illégaux au Saguenay et sur la Haute Côte-Nord. L'expansion de cette industrie ainsi que le surplus de main-d'oeuvre au Bas-Canada poussent de plus en plus d'entrepreneurs et d'individus à ignorer l'interdiction de la coupe de bois dans ces régions. De plus, la C.B.H. n'est pas assez puissante pour les expulser ou s'assurer le monopole de la coupe de bois. Comme nous le verrons un peu plus en détail plus loin, les Montagnais résisteront pacifiquement à l'invasion et leurs réclamations s'intensifieront au début de la seconde moitié du 19^{ième} siècle. Elles ne seront cependant jamais satisfaites. Malheureusement pour les Montagnais, les gouvernements ne les considéreront jamais comme prioritaires.

À partir de la décennie 1830, le surplus de main-d'oeuvre provoqué par la congestion des terres cultivables des vieilles seigneuries les préoccupent bien davantage. Une très large part de l'excédent démographique des campagnes de la vallée du Saint-Laurent prendra le chemin de l'immigration et des villes. Néanmoins, d'autres familles choisiront de déborder les frontières traditionnelles des seigneuries et d'aller défricher de lointaines terres dont on venait depuis peu de découvrir le (relatif) potentiel agricole. Les terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean étaient, bien sûr, parmi les arpents convoités. Ils commenceront à le faire dès le début de la décennie 1830. Plusieurs politiciens canadiens français réclament alors avec de plus en plus d'insistance l'ouverture du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord à la colonisation légale. Le gouvernement du Canada-Uni réagira aux demandes des Canadiens français entre 1842 et 1854. Il abolira les privilèges commerciaux de la Compagnie de la baie d'Hudson sur la Côte-Nord et dans le Domaine du Roi (nom alors donné au Saguenay-Lac-Saint-Jean), cette entité administrative étant en fait abolie, et permettra officiellement la colonisation dans ces deux régions. Cela constituera un point tournant dans les relations entre la société dominante et les Montagnais.

En effet, la Compagnie de la baie d'Hudson n'étant plus le locataire du Domaine du Roi et ne détenant plus de monopole sur la Côte-Nord, elle estime ne plus avoir le devoir de pourvoir à la subsistance des chasseurs durant l'hiver et ne fait plus crédit⁶⁸. Leur survie étant menacée, les Innus n'auront d'autres choix que de mendier l'aide du gouvernement et du clergé qui la leur accordent au nom de

⁶⁷ GIRARD Et PERRON, *op.cit.*, Chapitre 4 : Le peuplement du territoire, p.117 à 154.

préoccupations morales ou humanitaires provoquées par le fait que les Amérindiens de l'est du Canada sont en voie de disparition et non en gage de bonnes relations entre deux nations⁶⁹.

Les demandes d'aide humanitaire des Innus et d'autres nations autochtones sont cependant biens accueillies par une partie de la population canadienne, plus particulièrement ses segments les plus progressistes et libéraux. En effet, dès la décennie 1810, des mouvements de défense des droits des peuples autochtones étaient nés en Grande-Bretagne et s'étaient répandus au Canada et au États-Unis dans les années 1820. Ces mouvements eurent rapidement de nombreux sympathisants dans les élites éclairées du Canada⁷⁰.

Les résultats de la propagande de ces groupes (décrits en introduction) se feront sentir entre 1850 et 1870, la nature et l'ampleur des relations entre l'État canadien et les autochtones changent radicalement avec l'adoption des lois qui sont les fondements des politiques indiennes de l'État canadien. C'est à cette époque que sont créées les premières réserves au Lac Saint-Jean et sur la Côte-Nord⁷¹. Il importe de rappeler que, contrairement à ce qu'on pourrait croire à prime abord, les Montagnais réclamèrent avec insistance la création de réserves. Toutefois, leur vision de ce que devait être une réserve n'était pas la même que celle des gouvernements. Au milieu du 19^{ième} siècle, ils se perçoivent toujours

⁶⁸ Ibid p.111

⁶⁹ Ibid p.112

⁷⁰ Ibid p.172

⁷¹ FRENETTE et al, op.cit, p.334 et 335.

comme un peuple souverain et comme étant les propriétaires légitimes du territoire⁷².

C'est du moins ce qui ressort des demandes d'interventions acheminées aux gouvernements en 1847, 1848 et 1856 par les Montagnais⁷³. Ils réclament ni plus ni moins que le gouvernement du Canada-Uni reconnaisse officiellement qu'ils sont un peuple souverain et prenne des mesures pour assurer leur survie. Les Montagnais du Saguenay réclament la possibilité de demeurer autosuffisant grâce à la pêche, à la chasse ainsi qu'à un peu d'agriculture. Ils sont prêts à tenter de pratiquer cette activité à proximité de leurs sites de rassemblement traditionnel. Ils demandent que les revenus provenant de la location des postes de traite (les Postes du Roi), des concessions de terres aux colons ainsi qu'aux compagnies forestières leur reviennent à eux plutôt qu'au gouvernement. Ils proposent aussi diverses mesures pour restaurer la faune de leur territoire, décimée par une chasse excessive. Les réclamations des Montagnais de la Côte-Nord sont similaires. Ils demandent, entre autres, aux gouvernements de leur reconnaître un titre de propriété sur le littoral entre le Saguenay et la rivière Moisie ainsi que sur une bande de terre située entre la rivière aux Outardes et la rivière Betsiamites. Ils désirent aussi obtenir le droit exclusif de pêche sur huit rivières qui ne sont pas déjà exploitées par la Compagnie de la baie d'Hudson. De ces demandes et des nombreuses autres exprimées à cette époque par les Montagnais, qui formaient en quelque sorte un ``projet global Montagnais``, seule l'idée de leur accorder

⁷² *ibid*, p.332

⁷³ *ibid*, 233 et 234

des terres et une aide financière sera retenue et graduellement mise en application.

L'aide financière constituait une compensation pour la perte d'une ressource vitale pour les Montagnais de la Côte-Nord: le saumon⁷⁴. Ce n'était pas, loin s'en faut, la seule ressource dont dépendaient les Montagnais. Toutefois, le saumon jouait un rôle essentiel dans le cycle économique et la culture traditionnelle des Montagnais⁷⁵. Pour ceux qui passaient une bonne partie de l'année près de la côte, il est le principal moyen de subsistance pendant l'été tandis que pour les Montagnais dont les territoires de chasse étaient situés à l'intérieur des terres il est la ressource alimentaire la plus fiable lors de leur bref séjour annuel sur la côte. Grâce à des provisions de saumon fumé, les Montagnais pouvaient s'enfoncer dans l'arrière-pays sans avoir à consacrer un temps indu à la chasse en cours de route. L'abondance du saumon et le fait qu'il soit facile à prélever par les méthodes traditionnelles des Montagnais permettait jadis les grands rassemblements d'été qui donnaient lieu à une vie sociale intense ainsi qu'à la visite des missionnaires.

Cela dit, l'avenir confirma la nécessité de la création de réserves pour assurer la survie des Montagnais. En effet, au cours de la seconde moitié du 19^{ième} siècle, le Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que l'extrême sud de la Côte-Nord furent envahis par des colons agriculteurs canadiens-français. Ceux-ci s'emparèrent rapidement des terrains propices à l'agriculture qu'ils défrichèrent et mirent en culture. Au même moment, de grandes entreprises forestières s'installèrent dans

⁷⁴ FRENETTE, op.cit., p.337 et 338

la région et utilisèrent les agriculteurs comme main-d'oeuvre durant l'hiver, leur assurant ainsi un revenu global un peu plus décent. Les nouveaux arrivants, ces colons agriculteurs-bûcherons, étaient au départ assez peu nombreux à s'aventurer en territoire montagnais. Cependant, leur nombre était dès le départ supérieur à celui des Innus. De plus, les effectifs des colons d'origine canadienne française augmentèrent rapidement via une forte natalité. À cette époque, les Montagnais étaient de moins en moins nombreux. Constatant cette disparité des forces en présence, ces derniers choisirent de n'opposer que très peu de résistance directe à la colonisation (à l'exception très notable de nombreux heurts avec les exploitants et les gardiens des rivières à saumon).

De plus, entre 1830 et 1880, l'industrie de la pêche en mer se développa rapidement sur la Côte-Nord⁷⁶. Les derniers bons sites pour l'installation de ports de pêche sont occupés entre 1850 et 1865⁷⁷. Des marins canadiens-français venus des Îles-de-la-Madeleine, de la Gaspésie et du comté de Berthier-sur-Mer fonderont les colonies de pêcheurs de Natashquan, Rivière-au-Tonnerre, Longue-Pointe, Rivière Saint-Jean et Saint-Augustin. Ils fonderont aussi, en association avec des marins originaires de l'île de Jersey, les communautés de Rivière-Saint-Paul, Vieux-Fort, Brador et Lourdes-de-Blanc-Sablon. Les Terre-neuviens s'installèrent quant à eux à La Tabatière, Baie-des-Moutons, Harrington Harbour

⁷⁵ *ibid*

⁷⁶ FRENETTE et al, *op cit.*, p. 231 à 281 (Chapitre 6 : Le peuplement maritime)

⁷⁷ RATELLE, *op cit.*, p.198

et Blanc-Sablon. Les Montagnais vivant près des côtes doivent désormais partager le territoire avec les Occidentaux ou se replier dans l'arrière-pays.

Par ailleurs, les Montagnais restent très dépendants de l'industrie de la fourrure. Cette industrie connaîtra des phases de croissance rapide suivies de périodes de décroissance tout aussi rapide. Cette industrie avait toujours connue des variations dues aux cycles fauniques naturels, les populations animales connaissant des variations indépendantes de l'intervention humaine⁷⁸. Les effets néfastes de ces cycles naturels sont toutefois aggravés par la diminution de ressources fauniques due à la colonisation, par les dévastations provoquées par l'industrie forestière et par l'augmentation du nombre de trappeurs blancs⁷⁹. La santé de cette industrie a aussi toujours été liée à la conjoncture économique et politique nationale ainsi qu'internationale⁸⁰. Ce fait ne change pas entre 1830 et 1945. La grave crise dans le domaine de la fourrure entre 1873 et 1879 survient au même moment qu'une crise économique mondiale. La Première Guerre mondiale provoquera une chute des prix des fourrures et la Compagnie de la baie d'Hudson (qui, bien qu'elle ait perdu tous ses monopoles, domine toujours l'industrie) n'achètera alors que peu de fourrures et les payera à vil prix. Ce manque de stabilité affecte bien sûr les Montagnais. Lors des périodes de crises, ils se tournent vers leurs activités de subsistance traditionnelles. Cependant, au fur et à mesure de la progression de la colonisation, ces dernières sont de moins en moins à même de permettre leur subsistance.

⁷⁸ RATELLE, op cit, p.261

⁷⁹ ibid p.263

⁸⁰ ibid p.264 à 268

B) Les première réserves montagnaises

Cette colonisation et l'industrialisation ne touchèrent pas tous les Montagnais au même moment et de la même façon. Sur la Côte-Nord, c'est essentiellement la pêche commerciale et sportive (et plus particulièrement la pêche au saumon) ainsi que l'exploitation forestière qui affecta les Montagnais entre 1830 et 1945⁸¹. Ces deux types d'activités ne provoquaient pas une invasion massive du territoire par les Occidentaux et n'occasionnaient que peu de pénétration dans l'arrière-pays. De plus, l'exploitation forestière dans cette même région sera limitée à certaines parties de la Haute Côte-Nord jusqu'à 1917. Cela explique en partie pourquoi les réserves de la Côte-Nord furent créées plus tard que celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La réserve de Pointe-Bleue (sur les bords du Lac Saint-Jean) est fondée dès 1856⁸². La réserve de Betsiamites, située sur la Côte-Nord, est créée en 1861 mais ses limites définitives ne seront fixées qu'en 1887⁸³. Il faudra attendre le tournant du vingtième siècle pour voir la création d'autres réserves sur la Côte-Nord. Les réserves de Les Escoumins et Sept-îles sont fondées respectivement en 1892 et 1906⁸⁴. A cette époque, les Innus réclameront que les autres villages où ils sont concentrés, Mingan, Natashquan et La Romaine deviennent également des réserves⁸⁵. Toutefois, divers problèmes juridiques ainsi que le refus de vendre leurs biens de certains propriétaires empêcheront

⁸¹ FRENETTE et al, op cit., Chapitre 8 : La marginalisation des Montagnais p. 321 à 359

⁸² POUYEZ, op cit, p. 105.

⁸³ RATELLE, op.cit, p.355 à 358.

⁸⁴ ibid

⁸⁵ ibid

longtemps le gouvernement d'en faire des réserves en bonne et due forme. Ce n'est qu'entre 1945 et 1960 qu'ils deviendront officiellement des réserves. Néanmoins, ces hameaux de la Côte-Nord étaient déjà des points de service du Ministère des Affaires indiennes dès la fin du 19^{ième} siècle et étaient des missions catholiques depuis bien plus longtemps encore.

Le processus de création des réserves réservait de très désagréables surprises à tous les Montagnais, dont les attentes avaient pourtant déjà été fortement refroidies. Parmi ces nouvelles sources de déception, il y a le fait que leur principale demande en matière d'autonomie économique, qu'on leur réserve certaines rivières à saumon, ne fut que bien peu respectée. L'exploitation des rivières à saumon sera confiée à d'autres qu'eux. Au départ, le Gouvernement du Canada a répondu aux demandes des Montagnais de la Côte-Nord en leur accordant la permission de pêcher le saumon sur certaines rivières soit la Betsiamites, la Moisie, la Mingan et la Natashquan⁸⁶. Cependant, malheureusement pour les Montagnais, la juridiction sur la pêche en eaux intérieures est transférée au Québec en 1882⁸⁷. Dès 1883, le Québec adopte une loi autorisant le commissaire des terres de la Couronne à louer annuellement au plus offrant des privilèges exclusifs de pêche sur les rivières. La plupart des rivières à saumon de la Côte-Nord, à l'exception de la rivière Betsiamites que les Montagnais obtiendront à la suite de pressions exercées par les pères Oblats⁸⁸, échapperont peu à peu aux Montagnais. Elles deviendront la propriété d'entrepreneurs qui les

⁸⁶ *ibid* p.238

⁸⁷ *ibid*

⁸⁸ FRENETTE, *op cit.*, p.340.

utiliseront pour alimenter leurs conserveries de poissons ou encore le fief de clubs privés de pêche sportive⁸⁹. Les Montagnais en furent réduits à braconner sur leurs propres rivières à saumon, s'exposant ainsi parfois à de très sévères amendes voir à de légères peines de prison. Les clubs de pêche privés eurent au moins le mérite de protéger la ressource. Le prélèvement effectué par les quelques personnes fortunées fréquentant ces clubs était souvent assez minime.

C) Les programmes gouvernementaux d'aide au développement

Le gouvernement créera des programmes d'aide visant à compenser les effets de la colonisation⁹⁰. Cependant, entre 1850 et la fin du 19^{ième} siècle, ils n'amélioreront pas le niveau de vie des Montagnais. Les programmes d'aide étaient certes le produit d'un réel désir de sauver les Montagnais de l'extinction. Cependant, aucun de ces programmes n'étaient adaptés aux problèmes vécus par les Montagnais. Ils n'étaient pas non plus adaptés à leur spécificité culturelle, ayant plutôt tout au contraire comme objectif d'éliminer cette dernière. Ainsi, au cours de la seconde moitié du 19^{ième} siècle, le gouvernement fédéral créa des programmes visant à convertir les Montagnais à l'agriculture. Cet objectif échoua à Pointe-Bleue et à Les Escoumins parce que les Montagnais préféraient la chasse dans l'arrière-pays à l'agriculture. Peu d'entre eux devinrent agriculteurs. L'empiétement des Canadiens français sur les terres agricoles des réserves

⁸⁹ Anne-Marie PANASUK et Jean-René PROULX, *La résistance des Montagnais à l'usurpation des rivières à saumon par les Euro-canadiens*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Montréal, 1981

constituait un obstacle majeur à la pratique de l'agriculture par les Montagnais⁹¹. Les subventions à l'agriculture attribuées aux Montagnais rattachés aux autres réserves n'eurent aucun d'effet. Il y a une unique et fort simple raison qui explique ce total échec: un climat et des sols ne permettant pas d'obtenir des récoltes dignes de ce nom. Lorsque les autorités constatèrent cette erreur, ils tentèrent d'encourager la pêche à la morue en haute mer. Les Innus n'avaient jamais pratiqué cette activité et préféraient pêcher dans les rivières. De plus, le manque d'équipements, de connaissances en la matière et la concurrence des pêcheurs occidentaux firent que les expéditions de pêche en mer menées par les Montagnais connurent des résultats très médiocres. Leurs efforts n'étant pas récompensés, les Montagnais abandonnèrent cette activité.

En outre, ces programmes de ``développement`` étaient fréquemment élaborés uniquement dans le but de réduire l'aide financière directe⁹². Lorsque le ministère des Affaires indiennes prêtait aux Montagnais des biens de production tel que du matériel agricole ou de pêche en mer, il réduisait immédiatement considérablement ses subsides en argent. Ces expériences de développement étant généralement peu fructueuses parce que vouées à l'échec dès le départ, l'Etat récupérait généralement le matériel en question.

L'aide financière et matérielle est quant à elle distribuée de façon très irrégulière, insuffisante et arbitraire par le gouvernement fédéral. A partir de 1870,

⁹⁰ RATELLE, op cit., section 4.1.5. La politique d'aide gouvernementale p.253 à 260

⁹¹ POUYEZ et LAVOIE et al, op cit., p. 107 à 113

⁹² RATELLE, op cit., p. 253 à 260

il ne la distribue que parce qu'il a hérité du régime politique précédent l'obligation de fournir une aide humanitaire suffisante aux Amérindiens⁹³. Cependant, toujours à partir de 1870, le gouvernement canadien ne souhaite pas poursuivre la politique d'aide traditionnelle aux nomades. Seule une aide humanitaire en nourriture destinée à des cas d'extrême nécessité ira aux individus nomades et plus particulièrement aux malades et aux vieillards. Le gouvernement cherche à diriger son aide pour accélérer la sédentarisation des nomades. L'aide alimentaire hivernale accordée aux nomades sera donc passablement négligée. Cela contribuera à aggraver la situation déjà difficile causée par la quasi-disparition du gros gibier, le retrait progressif de l'aide de la Compagnie de la baie d'Hudson et par l'interdiction de pêcher dans les rivières au cours de l'été. Ces faits obligent les Montagnais à entamer de plus en plus tôt leurs provisions d'hiver.

Par conséquent, plusieurs années de famine firent sentir leurs effets entre 1870 et la fin du 19^{ième} siècle⁹⁴. En 1873, une famine particulièrement grave frappe les Montagnais de la Côte-Nord et du Labrador. Plusieurs Montagnais meurent de faim. L'extrême raréfaction des caribous des basse terres de ces régions est la cause première de ce désastre. La très nette insuffisance des secours gouvernementaux contribuera cependant à rendre la situation particulièrement dramatique. Pendant l'hiver 1892-1893, les Montagnais sont gravement affectés par une famine qui tuera entre 150 et 200 Naskapis (peuple fréquentant des territoires ou sont également parfois présents les Montagnais) soit près du quart de leur déjà minuscule population.

⁹³ ibid

Les programmes d'aide seront quelque peu améliorés à partir de la toute fin du 19^{ième} siècle⁹⁵. C'est en fait surtout une nouvelle forme d'aide, axée sur l'action sociale, qui se met en place. Cette aide consiste à établir une infrastructure communautaire adéquate sur les réserves. Elle se traduit par la construction d'habitations, d'écoles, de dispensaires de soins de santé et plus tard de centres communautaires. Au cours de la décennie 1930, l'aide gouvernementale se fit plus généreuse lorsque les populations de lièvres connurent une rapide diminution. Diminution entraînant la raréfaction des animaux à fourrures qui s'en nourrissent et donc une diminution des revenus liés à la chasse. Les réglementations sur la pêche sont de moins en moins appliquées aux Montagnais et les garde-pêche ne font plus aucun effort pour réprimer le braconnage effectué discrètement. Ces mesures permettront de sauver les Montagnais. Les effectifs montagnais avaient considérablement diminués entre 1850 et 1910, à la suite des épidémies, des famines et des mariages interethniques (qui amenaient souvent l'assimilation au groupe majoritaire). À partir de cette époque, ils se stabilisent et augmentent même légèrement.

Cette meilleure situation matérielle, toute relative, à partir du tournant du 20^{ième} siècle ne pouvait mener immédiatement à l'apparition d'une mobilisation politique chez les Innus. Les administrateurs publics perçoivent toujours les Innus comme étant une peuplade totalement incapable de se gouverner et même de s'administrer elle-même. Il est hors de question d'accorder aux Innus le droit de disposer d'une partie de l'argent recueilli par le gouvernement en vendant les

⁹⁴ Ibid p.254 et 255.

terres qu'ils occupaient, en vendant leurs forêts sous forme de concessions de terres à bois ou en transformant leurs rivières en concessions de pêche. Cela leur auraient pourtant permis d'être indépendants économiquement. Le gouvernement canadien veut conserver la gestion totale du territoire. Il reconnaît à tous les Amérindiens, y compris les Innus, un droit d'usage sur des parcelles de territoire et l'accompagne d'une aide financière et matérielle minimale tout en cherchant à les couper de leur mode de vie traditionnel pour les inscrire dans un mode de vie sédentaire et agraire.

Les Innus apprirent cependant à s'adapter aux politiques sur les autochtones et, comme nous l'avons souligné en introduction et vu plus tôt, celles-ci seront appliquées avec beaucoup moins de rigueur entre 1914 et 1945. La sédentarisation et l'acculturation progresseront donc nettement plus lentement au cours de cette période. Celles-ci augmentèrent néanmoins significativement, les Montagnais ayant beaucoup de difficulté à s'adapter à une modernisation qui se fait à leur dépend et dont on les exclut. Les Montagnais seront fortement marginalisés par l'industrialisation de leurs territoires ancestraux, qui s'amorce à la fin du 19^{ième} siècle⁹⁵. Quelques Montagnais devinrent des employés salariés, phénomène auparavant inexistant. Certains d'entre eux seront employés dans l'industrie forestière. Cette industrie connaît d'ailleurs un véritable âge d'or sur la Côte-Nord entre 1917 et 1945, amenant ainsi la création de nombreux villages à l'intérieur des terres. Les Montagnais ne participeront toutefois qu'assez peu à ce

⁹⁵ Ibid p.258

⁹⁶ FRENETTE, op cit., Chapitre 9 :Le développement industriel p.359 à 389 et GIRARD et PERRON, op cit, Troisième partie : L'ère de la grande industrie, 1900-1930 p.253 à 383.

début d'industrialisation de la Côte-Nord. La majorité des rares nouveaux salariés innus occuperont des emplois qui sont des sous-produits folkloriques de leurs activités traditionnelles. La production d'objets fabriqués selon les traditions ancestrales montagnaises, qui sont revendus en Nouvelle-Angleterre, devient une véritable petite industrie à partir de la fin du 19^{ième} siècle. De nombreux Montagnais deviennent quant à eux guides de chasse ou de pêche. En outre, les nouvelles infrastructures amenèrent beaucoup de Montagnais à passer plus de temps dans les réserves.

Néanmoins, une étude scientifique portant sur le mode de vie des populations d'ethnies montagnaise et naskapi effectuée au milieu de la décennie 1930 par l'anthropologue américain Franck J. Speck⁹⁷ démontra qu'une forte proportion des Montagnais (et plus particulièrement les membres des bandes de la Côte-Nord) étaient toujours des chasseurs nomades comme l'étaient leurs ancêtres. Le ``particularisme`` innu était donc encore très vivace à l'aube du second conflit mondial, malgré les efforts gouvernementaux pour l'éliminer ainsi que la colonisation d'une partie de leurs territoires ancestraux.

⁹⁷ Franck G. SPECK, *Naskapi : The Savage Hunters of the Labrador Peninsula*, Norman (Oklahoma), University of Oklahoma Press, 1977.

CHAPITRE DEUX : MODERNISATION ACCELERÉE ET REVENDICATIONS D'AUTODÉTERMINATIONS : 1945-1999

1) Sédentarisation des Innus et transformation de leur mode de vie

Entre 1945 et la décennie 1970, l'État canadien réussira enfin à ``civiliser`` les Innus de la Côte-Nord. Nous verrons plus loin que l'existence d'un nouveau paradigme historique l'empêchera toutefois d'arriver complètement à ses fins. Une des principales barrières à leur assimilation totale est, au cours de cette période, (en large part) levée : les Innus sont sédentarisés. Selon Paul Charest ⁹⁸, la sédentarisation des Innus au cours de cette période est due à : ``1) Le statut juridique des réserves tel que défini par une législation adoptée en 1951 par le gouvernement canadien accorde maintenant aux autochtones une protection plus efficace contre les diverses entreprises des Euro-Canadiens 2) l'existence d'établissements commerciaux 3) la présence permanente de missionnaires et de lieux de culte catholique 4) l'éducation obligatoire imposée aux enfants autochtones (...)5) l'implantation dans les réserves de services de santé tels que des dispensaires, la présence d'infirmières, des visites médicales à domicile etc... 6) la construction d'habitations plus permanentes et plus confortables 7) des services postaux distribuant régulièrement les plis contenant les divers paiements de sécurité sociale``.

⁹⁸ Paul CHAREST, ``Hydroelectric dam construction and the foraging activities of eastern Québec Montagnais`` dans Eleanor LEACOCK et Richard LEE et al, *Politics and history in band societies*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982, p.423 à 425

Le rapide développement économique que connut la Côte-Nord entre 1945 et la décennie 1970 a aussi contribué à transformer en profondeur l'identité Innu⁹⁹. Des travailleurs venus du sud du Québec, du reste du Canada et de l'étranger envahissent massivement la Côte-Nord. Ils sont d'abord attirés par le rapide développement de l'exploitation minière au cours des années 50, plus particulièrement l'extraction du fer et du titane¹⁰⁰. La construction et l'exploitation des installations portuaires nécessaires à l'exportation du minerai requièrent également une main-d'oeuvre nombreuse. Des milliers d'autres travailleurs viendront participer à la construction de plusieurs grands complexes de production d'hydroélectricité. Dès le début des années 50, les travaux devant mener à la construction de barrages sur la rivière Betsiamites se mettent en branle. La réserve de Betsiamites étant située à l'embouchure de la rivière du même nom, les territoires fréquentés par cette bande montagnaise deviendront soudainement quelque peu surpeuplés. L'invasion du territoire de la bande de Betsiamites et des autres bandes de la Côte-Nord s'accroît aux cours des décennies suivantes avec notamment la construction des énormes complexes hydroélectriques de la rivière Outardes et de la rivière Manicouagan. Cette vague d'industrialisation fera que la population de la Côte-Nord sera multipliée par cinq entre le début de la décennie 1940 et le milieu des années 70¹⁰¹. Les Montagnais deviennent fortement minoritaires et ont soudainement beaucoup moins de ressources naturelles à leur disposition.

⁹⁹ FRENETTE et al, op cit., p.508 à 513

¹⁰⁰ ibid Chapitre 11, La ruée vers le Nord p.423 à 459 et Chapitre 12 : Les hauts et les bas de l'économie p. 459 et 489.

C'est cependant surtout la mise en place des États-providence québécois et canadien qui modifiera en profondeur le mode de vie des Montagnais ainsi que leurs relations avec l'État et la société dominante¹⁰². Les nouveaux transferts monétaires auront un effet marquant, l'aide sociale devenant un revenu d'appoint important pour de nombreux Montagnais et parfois (dans certaines communautés) elle deviendra la principale ressource du groupe. La gratuité et l'universalité des soins de santé atteindront les Montagnais dans les années 50 et seront généralisées dans les années 60. L'éducation obligatoire sera implantée dans les années 50¹⁰³. La laïcité, la gratuité, la mixité et l'universalité seront instaurées dans les écoles des réserves montagnaises, comme dans les écoles des Québécois francophones, dans les années 60 et 70¹⁰⁴. A la toute fin de la décennie 1940, l'éducation des jeunes Montagnais est en bonne partie basée sur l'apprentissage des connaissances sur la chasse et la pêche au sein de la famille et de la communauté ainsi que sur la transmission des traditions par les anciens. Les calendriers scolaires des écoles des réserves sont conçus pour permettre la pratique de la chasse et de la pêche. A peine quinze ans plus tard, l'éducation d'un jeune Montagnais se fait dans des institutions d'enseignement dont les programmes sont les mêmes pour tous. Dans l'immédiat, cette vague de nouveaux services sociaux provoquera la sédentarisation complète et assez soudaine des Montagnais pratiquant encore le nomadisme. Dans un premier temps, ce seront les femmes qui commenceront à vivre de façon permanente dans les réserves

¹⁰¹ *ibid* p. 429

¹⁰² FRENETTE *op cit*, p. 508 à 513

¹⁰³ *ibid* p. 533 et 534

parce qu'elles ne désirent pas laisser seuls leurs enfants qui vont maintenant obligatoirement à l'école. Les hommes continueront à vivre une bonne partie de l'année dans les bois pendant quelques années encore. Cependant, l'industrialisation (qui fournira des emplois à certains d'entre eux) et les nouveaux services sociaux rendirent les activités économiques traditionnelles moins intéressantes et les attirèrent vers les réserves. Ils sont toujours très attachés à leurs traditions et pratiquent encore aujourd'hui la chasse et la pêche. Cependant, en tant qu'unique moyen de survie, elles seront toujours synonyme de disette et personne n'apprécie la misère (d'où l'attrait de la sédentarisation).

Toutes ces transformations des conditions de vie auront un effet fulgurant sur le niveau de croissance démographique des populations montagnaises. Alors qu'entre 1850 et 1910 la population montagnaise au Québec avait diminué¹⁰⁵ et que de 1910 à 1950 elle avait augmenté très légèrement¹⁰⁶, elle augmentera très rapidement entre 1950 et la décennie 1990 passant d'environ 3000 personnes à plus de 13 000 individus¹⁰⁷. Les infrastructures procurées par la création des réserves et l'avènement de l'Etat-providence favorisent l'accroissement de la population. L'alimentation assurée, de meilleures conditions d'hygiène, des soins médicaux adéquats et la construction d'habitations modernes augmentent très nettement l'espérance de vie des Innus et fait diminuer de façon spectaculaire le taux de mortalité des jeunes enfants. Bien que ces phénomènes soient la

¹⁰⁴ *ibid*

¹⁰⁵ RATELLE, *op cit.*, p.213 à 216.

¹⁰⁶ *Ibid*, p.280 à 293.

¹⁰⁷ Jean-Pierre GARNEAU, "La population montagnaise ; Données disponibles et évolution récente", *Recherches amérindiennes au Québec*, vol.27, n.1,1997, p.7 à 14.

principale explication de l'accroissement démographique, d'autres facteurs tels que l'intégration d'Amérindiens issus d'autres groupes ethniques ou la décision de certains individus de réclamer leur statut d'Indien qu'ils avaient jusqu'alors délaissé, pour diverses raisons, s'y ajoutent.

Un grand nombre de Montagnais, 2035 en date du 31 décembre 1992¹⁰⁸, ont d'ailleurs profité des dispositions spécifiques de la loi C-31¹⁰⁹. Cette loi, rappelons-le, assouplit les règles d'admissibilité au statut indien. Cette forte proportion, approximativement 16,7%¹¹⁰, de ``C-31`` (comme les appellent les Innus) est le résultat des longs et étroits contacts entre Occidentaux et Innus qui favorisaient les mariages interethniques. Avant l'adoption de la loi C-31, ces mariages avaient comme résultat la perte du statut indien pour les femmes autochtones mariées à des Blancs.

L'accroissement démographique des populations blanches et montagnaises et la sédentarisation de ces dernières amenèrent le gouvernement fédéral à créer plusieurs nouvelles réserves et à agrandir certaines des réserves déjà existantes¹¹¹ (ce que l'accroissement démographique de l'ensemble des populations autochtones le forcera à faire dans plusieurs autres régions du Canada ¹¹²). La réserve de Maliotenam, située à 16 km de Sept-Iles est créée en 1949. Les réserves de Natashquan, La Romaine et Mingan sont créées respectivement en 1953, 1956 et 1963. Le territoire de ces dernières réserves englobe

¹⁰⁸ Ibid p.11

¹⁰⁹ Ibid p.10 à 16 (portants sur les impacts de cette loi pour les Montagnais)

¹¹⁰ ibid p.11

¹¹¹ FRENETTE, op cit., p. 508 à 513.

l'emplacement des villages depuis longtemps occupés par les Montagnais ainsi que leurs environs immédiats. Une autre réserve (maintenant nommée Matimekosh) sera créée en 1960 non loin de l'ancienne ville de Schefferville (au Nouveau-Québec). Elle accueillera les Montagnais ayant choisi de s'installer dans cette région à partir de 1953. Ces individus avaient, au cours des années précédentes, montés des campements aux environs de Shefferville parce qu'ils espéraient être embauchés par les entreprises minières de la région. Cette réserve est aujourd'hui encore occupée malgré la fermeture de la mine et le départ de la plupart des occupants de la ville de Schefferville au milieu des années 80.

2) La lutte pour l'autodétermination des années 60 à 1999

À partir de la fin de la décennie 1960, les idéaux anticolonialistes qui ont inspiré la résistance au Livre blanc commencent à pénétrer les collectivités innues¹¹³. La prise de conscience de leur particularisme et de leur statut de ``colonisés`` par les Innus s'exprimera de façon plutôt inusitée. Ils protesteront contre les lois et règlements ``colonialistes`` et injustes qui sont à la base de l'interdiction de pêcher le saumon qui leur est imposée¹¹⁴. Ils souhaitent l'abolition

¹¹² Noel DYCK, *What is the Indian ``Problem`` ; Tutelage and Resistance in Canadian Indian Administration*, St-John's (Terre-Neuve), Institute of Social and Economic Research, 1991, p.100 à 102

¹¹³ Adrian TANNER, ``History and culture in the generation of ethnic nationalism``, p. 75 à 96 dans Michael D. LEVIN *Ethnicity and Aboriginality : Case studies in Ethnonationalism*, Toronto, University of Toronto Press, 1993.

¹¹⁴ Anne-Marie PANASUK et Jean-René PROULX, *La résistance des Montagnais à l'usurpation des rivières à saumon par les Euro-canadiens du 17^{ième} siècle au 20^{ième} siècle*, Mémoire de

des clubs de pêche privés de propriété étrangère qui monopolisent les meilleures rivières à saumon de la Côte-Nord. Ils se mobilisent pour mettre fin à cette situation. De nombreux Innus décident de pêcher en plein jour, défiant ainsi les garde-pêche qui toléraient généralement un braconnage nocturne et discret. Ils reprenaient ainsi la lutte de leurs ancêtres pour conserver le droit de pêcher le saumon (décrite plus haut). Tout comme eux, ils feront de cette cause un symbole et le point de départ de revendications politiques plus larges. À cette époque, la lutte fera même deux victimes. Achille Vollant et Moïse Régis seront alors (presque) considérés comme des martyrs. Les Innus étaient alors convaincus que les agents du Ministère québécois du tourisme de la chasse et de la pêche étaient responsables de leur décès. À la fin de la décennie 1970 et au début des années 80, le gouvernement québécois reconnaîtra (en tout ou en partie) leurs droits sur de nombreuses rivières et abandonnera les poursuites judiciaires à l'endroit des Innus ayant pêché illégalement. Ce sera toutefois davantage une première victoire pour les Innus que la fin de leurs revendications en matière de droits de pêche au saumon.

Ces revendications sont encore aujourd'hui très présentes dans le discours politique des Innus. Au milieu de l'année 1998, les Innus de Betsiamites s'opposaient encore (avec des avocats et des poursuites judiciaires comme armes principales) à Hydro-Québec qui souhaite construire de nouveaux canaux de dérivation (visant à augmenter la capacité de production du complexe Bersimis)

sur la rivière Bersimis et ses affluents où les Innus pêchent depuis toujours¹¹⁵. Les saumons y sont en voie de disparition mais les Innus souhaitent gérer le repeuplement de la rivière selon leurs traditions et continuer à prélever quelques saumons. L'interruption de la pêche provoquerait, selon un porte-parole des Innus de Betsiamites¹¹⁶ : ``une importante rupture culturelle susceptible de diminuer l'intérêt pour le saumon. On perdrait les connaissances des aînés sur la navigation, sur les lieux intéressants de pêche et les campements, sans parler des techniques de pêche. Il faut plutôt une solution qui permette de maintenir une certaine pêche traditionnelle tout en amorçant la restauration du cours d'eau. Et ça presse, car les besoins augmentent avec l'augmentation de notre population``¹¹⁷.

Au cours de la décennie 1970, les Montagnais utiliseront toutefois aussi (et surtout) des moyens plus ``conventionnels`` pour exprimer et faire avancer leur revendication d'autodétermination¹¹⁸. À partir de la fin des années 60, les Montagnais et les autres autochtones du Québec se regroupent et agissent au sein de l'Association des Indiens du Québec. Cette association avait pour mission de protéger les droits territoriaux des autochtones du Québec. Cependant,

¹¹⁵ Louis-Gilles FRANCOEUR, ``L'impact des projets d'Hydro-Québec (2) : La rentabilité à un prix : le saumon``, *Le Devoir* (Montréal), 17 août 1998, p. A 1 et A 8.

¹¹⁶ Ibid p. A 8.

¹¹⁷ Les Innus de Mingan réclamaient quant à eux, en août 1998, le droit de pêcher librement sur la rivière Etamamiou (Norman DELISLE, ``De nouvelles tensions surgissent avec les autochtones``, *La Presse* (Montréal), 19 août 1998, p. B 6 et PRESSE CANADIENNE, ``Il n'y aura pas de barricades sur la route 138 : Québec et les Montagnais conviennent d'un moratoire sur les nouveaux permis de pourvoires``, *La Presse* (Montréal), 26 août 1998, p. B 6.

¹¹⁸ Karine GENTELET, *La revendication territoriale du Conseil des Attikameks et des Montagnais : un projet de société*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, Sainte-Foy (Québec), 1993, sections 3.2.1 L'échec de l'association des Indiens du Québec, 3.2.2. La formation du Conseil Attikamek-Montagnais et 3.3.1. L'énoncé de revendication et le Secrétariat aux négociations p.66 à 73.

l'existence de cette Association s'avérera plutôt éphémère et tourmentée. Elle connaîtra une grave crise dès 1973 lorsque les Cris décident de négocier seuls avec les gouvernements sur la base de la politique fédérale sur les revendications territoriales (adoptée cette même année) et de s'engager à signer une entente (qui deviendra la Convention de la Baie-James et du Nord québécois). Les Cris se dissociaient ainsi des autres groupes autochtones du Québec. Ils fondèrent leur propre association, le Grand Conseil des Cris du Québec et entamèrent des négociations. Le départ des Cris signifiait, aux yeux des leaders et des individus qu'elle représentait, que l'Association des Indiens du Québec s'était avérée impuissante face au gouvernement et était (de ce fait) discréditée.

Pour la remplacer, les Montagnais décidèrent de créer une association qui puisse défendre leurs propres intérêts. Cela fut fait en 1975 avec la création du Conseil Attikamek-Montagnais. Les Montagnais s'associèrent aux Attikameks, un peuple dont les territoires de chasse voisinaient (voir chevauchaient) les territoires de chasse des Montagnais de Mashteuiatsh, avec lesquels ils entretenaient depuis toujours d'étroites relations et dont la culture était très similaire à la leur. Lors de sa création, l'objectif principal du Conseil était de défendre les cultures et les territoires des Attikameks et des Montagnais.

La première priorité du nouveau C.A.M. sera de tenter d'obtenir une injonction pouvant empêcher l'adoption de la Loi C-9 devant sanctionner l'entente signée avec les Cris. Cette demande d'injonction était motivée par le fait que cette loi éteignait les droits fonciers sur les territoires désignés par la Convention de la Baie-James, y compris une bonne partie des terres ancestrales des Montagnais

de Matimekosh ainsi que certains territoires ancestraux des Montagnais de Mashteuiatsh et des Attikamek d'Obedjiwan. Le rejet de cette demande d'injonction par les tribunaux semble avoir eu l'effet d'un électrochoc sur les leaders montagnais. Ils tirèrent les conclusions qui s'imposaient du manque de considération et d'attention démontré par les tribunaux et les gouvernements à l'égard de leur demandes exprimées par la voie légale : celle-ci était, pour les Montagnais, très incertaine. Il ne restait aux Montagnais qu'une seule possibilité d'action s'ils souhaitaient (ce qui était plus que jamais le cas) continuer à lutter pour leur autodétermination : entamer des négociations pour l'autodétermination avec les gouvernements. En mars 1978, chaque bande accorde au Conseil Attikamek-Montagnais le mandat de négocier avec les deux paliers de gouvernements. Ce mandat sera confirmé en 1979 par l'Assemblée des chefs ainsi que par les Conseils de bande. Au cours de cette même année, le C.A.M. soumettra un énoncé officiel de revendications au gouvernement fédéral comprenant les éléments suivants¹¹⁹ : la description des groupes concernés, la démonstration de leurs droits territoriaux, un historique des rapports de ces groupes avec les Euro-Canadiens ainsi qu'une carte qui trace les limites du territoire ancestral. Les négociations territoriales débutèrent en 1980 et furent menées par le C.A.M. au cours des 14 ans qui suivirent, avec peu de résultats¹²⁰.

¹¹⁹ CONSEIL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS, ``Nishastanan Nitasiinan (Notre terre, nous l'aimons et nous y tenons) : Revendications territoriales des bandes attikamèques et montagnaises adressées au Ministère des Affaires indiennes et du Nord, Représentant du gouvernement du Canada par le Conseil Attikamek-Montagnais``, *Recherches amérindiennes au Québec*, vol.9,n.3, 1979, p.171 à 185.

¹²⁰ Voir Renée DUPUIS, ``Historique de la négociation sur les revendications territoriales du Conseil des Attikamekw et des Montagnais (1978-1992)``, *Recherches amérindiennes au Québec*, vol.23, n.1, 1993, p.35 à 48 et Lise GILL, *Quatre obstacles majeurs au règlement de la négociation*

Le Conseil Attikamek-Montagnais sera dissous en 1994 et remplacé par deux ``conseils tribaux`` le Mamuitun et le Mammit-Ilnuat¹²¹. Le Mammit Ilnuat, qui regroupe les quatre communautés de la Basse-Côte-Nord (Mingan, Natashquan, La Romaine et Saint-Augustin) et le Mamuitun, dont sont membres les autres communautés montagnaises du Québec (sauf , Matimekosh qui ne s'est joint à aucun groupe après la dissolution du C.A.M.¹²²) sont autonomes. Toutefois, les négociations territoriales globales avec les gouvernements sont menées conjointement par le Mamuitun, le Mammit Ilnuat et les Attikameks représentés par le Conseil de la nation Attikamek (qui avec le temps ont peu à peu créé leurs propres organisations politiques et leurs propres institutions administratives et culturelles¹²³ mais continuent à collaborer étroitement avec les Innus). Ce mode d'organisation limite les dissensions internes entre communautés innues, autrefois très fréquentes.

Ces querelles étaient provoquées par des divergences de priorités et d'intérêts entre les Innus de la Basse Côte-Nord, très traditionalistes et dont le territoire est assez peu peuplé, et les autres communautés innues, dont les territoires ancestraux sont le siège d'une intense activité industrielle et où les

territoriale des Attikamekw et des Montagnais, Mémoire de maîtrise, Université Laval, Sainte-Foy (Québec), 1994 ainsi que Geneviève SIMÉON, *Maldéveloppement socio-économique dans les communautés Attikameks-Montagnaises et la question de l'autonomie gouvernementale*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi (Québec), 1994 pour de plus amples détails à ce sujet

¹²¹ Karine NEUMANN et Pierre TRUDEL, ``Où en sont les Ilnuatsh (Montagnais) dans leurs négociations globales ? : Entrevue avec Rémi ``Kak'wa`` Kurtness, représentant du bloc Mamuitun``, *Recherches amérindiennes au Québec*, vol.27,n.1,1997, p.103-104.

¹²² Les Innus de Matimekosh souhaitent régler le ``droit des tiers`` dont il est question dans la Convention de la Baie James et du Nord Québécois avant d'enclencher des négociations territoriales et globales avec les gouvernements (ibid p.103)

¹²³ Lucie BASILE, ``Regard sur le Conseil de la Nation Attikamekw``, *Rencontre*, vol.20, n.1,octobre 1998, p.9 à 11.

agglomérations urbaines sont nombreuses¹²⁴. Conscients de ces réalités, les Innus réunis dans le Mamuitun tentent surtout d'obtenir compensation pour la perte de leur territoire, la récupération de l'ensemble des terrains de chasse de leurs aïeux étant impossible ou encore un rêve utopique. Le Mammit Innuat a, quant à lui, comme objectif de récupérer le contrôle de l'essentiel de l'arrière-pays de la Basse-Côte-Nord ainsi qu'une bonne partie de l'Ungava. Pour éviter les conflits, les Innus ont donc choisi de sacrifier une image d'unité au profit d'une plus grande efficacité.

Cette nouvelle stratégie semble avoir très rapidement porté fruit. En décembre 1994, le Québec déposa (pour la première fois depuis le début des négociations en 1979) une offre globale¹²⁵. Cette offre ne fut pas acceptée par les Innus. Elle fut toutefois considérée par les Montagnais et les Attikamekw comme un important pas en avant. Ceux-ci décidèrent, par conséquent, de déposer une contre offre¹²⁶. Les discussions se poursuivent actuellement sur la base de cette contre offre. L'offre globale du gouvernement du Québec¹²⁷, qui ne constituait pas une offre définitive, regroupait les prises de positions acceptables pour toutes les parties en cause (le gouvernement fédéral, le gouvernement québécois, les Attikameks et les Montagnais) et avait été soumise à titre purement consultatif.

¹²⁴ NEUMANN et TRUDEL (op.cit) p.103 et 104.

¹²⁵ Il importe toutefois de souligner que le premier ministre d'alors, Jacques Parizeau (qui s'était réservé le portefeuille des affaires autochtones), s'était engagé à ce que son gouvernement dépose une offre globale aux Attikameks et aux Montagnais peu avant la dissolution totale du Conseil des Attikamek et des Montagnais (Lucie DUMAS, "Offre globale aux Attikameks et aux Montagnais : Jacques Parizeau explique", *Rencontre*, vol.16, n.2, Hiver 1994-1995, p.15.)

¹²⁶ NEUMANN et TRUDEL (op. cit.) p.104)

¹²⁷ Lucie DUMAS, "Les offres du Québec aux Attikameks et aux Montagnais", *Rencontre*, vol.16, n.3, Printemps 1995, p.10 et 11 ainsi que Gouvernement du CANADA, *Rapport de la Commission*

Le gouvernement québécois proposait, entre autres, la création de 12 ``domaines``. Les ``domaines`` auraient été constitués des terres des réserves existantes ainsi que des nouvelles terres transférées par la province aux collectivités. Les collectivités attikameks et montagnaises posséderaient ces terres, les droits miniers et tous les autres droits fonciers, à l'exception des droits sur les lits et les rives des cours d'eau, y compris les réservoirs hydroélectriques. Cependant, les droits ancestraux s'y rattachant seraient protégés par la Loi constitutionnelle de 1982. La superficie totale proposée pour répondre aux besoins des 12 collectivités concernées était de 4000 kilomètres carrés. Les ``domaines`` auraient été destinés à l'usage exclusif des collectivités attikameks et montagnaises concernées.

Ces ``domaines`` auraient formés l'assise territoriale de gouvernements autonomes. Les 12 collectivités attikameks et montagnaises formeraient la base de l'organisation politique et administrative de ces gouvernements autonomes. Ils pourraient créer et financer des institutions politiques régionales et nationales. Les champs de compétence de ces gouvernements pourraient, de façon non limitative, concerner les services tels que l'éducation, la santé et les services sociaux, l'administration de la justice, la sécurité publique etc... Ils s'étendraient à la gestion des domaines territoriaux et des ressources, à la culture, aux services publics, à l'organisation politique et administrative. Les gouvernements autonomes pourraient, par exemple, établir leurs propres programmes d'éducation et convenir

des modalités et des critères d'accès aux institutions d'enseignement québécoises. Le développement et la mise en valeur de ces domaines seraient aussi sous leur contrôle car ils posséderont des pouvoirs sur l'aménagement et l'attribution des terres, l'octroi des droits et intérêts sur leurs ressources naturelles ainsi qu'en matière de gestion de ces dernières.

Le Québec proposait que les revenus des gouvernements autonomes proviennent essentiellement de trois sources : une taxation dans les territoires des gouvernements autonomes (les personnes qui résideront sur les domaines ou qui y feront des affaires devant être appelées à contribuer au financement des services assurés par leurs gouvernements), des revenus fiscaux provenant des zones de ressources à gestion partagée (décrites plus loin) et des revenus de transferts. De plus, le gouvernement du Québec proposait de verser (en association avec le gouvernement du Canada) des compensations financières de l'ordre de 342 millions de dollars.

En plus des ``domaines``, des ``zones d'activités traditionnelles et de ressources à gestion partagée`` et des ``aires de conservation`` auraient été créées. Les Attikameks et les Montagnais pourraient exercer leurs activités traditionnelles et participer à la gestion du territoire et des ressources dans ces ``zones d'activités traditionnelles``, qui auraient eu une superficie totale de 40 000 kilomètres carrés. Dans ces territoires, des droits exclusifs de piégeage et des droits de chasse, de pêche et de cueillette à des fins de subsistance seraient octroyés aux autochtones. Les familles s'adonnant à des activités de récolte sur des lots situés en dehors de ces zones auraient conservé leurs droits exclusifs de

récolte de subsistance. Des mesures spéciales visant à harmoniser les activités des autochtones avec celles des autres utilisateurs du territoire étaient prévues dans la proposition. La gestion partagée permettrait, entre autres, aux Montagnais et aux Attikameks d'être associés à l'élaboration des orientations gouvernementales reliées à l'aménagement et à l'affectation des terres publiques devenus ``zones d'activités traditionnelles et de ressources à gestion partagée``. Pour ce qui est des ``aires de conservation``, d'une superficie envisagée de 10 000 kilomètres carrés, elle devaient faire elles aussi l'objet d'une gestion conjointe et être consacrées exclusivement à des activités récréatives et touristiques ou reliées à la faune.

Par ailleurs, l'offre comprenait aussi certaines initiatives visant à promouvoir le développement économique dans les communautés autochtones. Le gouvernement québécois proposait, entre autres : l'accès à 186 000 mètres cubes de bois dans une forêt déjà assujettie à des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier, de contribuer au démarrage d'entreprises autochtones d'exploitation forestière, la création ou le rachat de 12 pourvoiries à droits exclusifs à même le domaine public, un soutien à la participation des autochtones dans le développement des infrastructures et des services à la collectivité ainsi que dans le secteur de l'hydroélectricité (notamment pour l'aménagement et l'exploitation de petites centrales), un soutien à la participation des autochtones aux activités du secteur de la construction ainsi qu'à la mise en valeur des potentiels touristique et artisanal.

Dans le prochain chapitre, il sera démontré que l'apparition de nouveaux moyens de diffusion de la culture dans les communautés montagnaises a contribué à transformer un ``particularisme conscient`` (produit de l'apparition d'un nouveau paradigme historique ``anti-colonial``, qui poussa les Montagnais à exprimer des revendications d'autodétermination) en imaginaire national. C'est, sans nul doute, l'émergence d'une telle conscience nationale qui a permis (en créant une solidarité durable ainsi qu'une certaine ``fierté d'être Innu``) que les revendications d'autodétermination persistent et donnent certains résultats.

CHAPITRE 3 : NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT D'UN IMAGINAIRE NATIONAL INNU-MONTAGNAIS

La lutte pour l'autodétermination des Innus, décrite au second chapitre, fut soutenue par une nouvelle conscience nationale. Celle-ci fut le produit d'un remodelage de l'identité innue, d'un changement de perception du temps et de l'espace amené par de profonds bouleversements du mode de vie des individus ainsi que par l'apparition de nouvelles technologies de communication et de nouveaux moyens d'expression dans les collectivités innues. Ceux-ci luttent désormais, grâce à ces nouveaux moyens de diffusion de la culture, pour s'imposer et sortir de leur statut de ``sous-nation``. Ils ont cessé d'être un ``particularisme`` parce qu'ils ont imaginé une nation innue. Nous verrons comment dans ce chapitre.

1) Littérature et sentiment national innus

La littérature reste un des fondements de l'expression, de la diffusion et de la création d'un imaginaire national car elle fixe durablement les symboles et concepts liés à la nation et diffuse une nouvelle vision de l'histoire ¹²⁸. Les Innus ont démontré, en ce domaine, une grande vitalité. On peut, par exemple, prendre pour preuve de cela le fait que la langue innue soit la seule langue autochtone du

¹²⁸ ANDERSON, op cit, Chapitre 4 : Langue anciennes, nouveaux modèles.

Québec dans laquelle ont été publiés des ouvrages de fiction et des essais¹²⁹. Comme nous l'avons souligné au premier chapitre, les premiers écrits en langue innue remontent à la seconde moitié du 18^{ième} siècle. Cependant, avant le vingtième siècle, il s'agissait généralement de traductions de textes religieux ou encore de lettres personnelles¹³⁰. C'est seulement au début des années 70 que les premiers livres rédigés par des Innus sont publiés¹³¹.

L'existence même d'une littérature en langue innue illustre bien l'émergence du sentiment national chez les Innus. Elle démontre que l'identification à une entité nationale est récente et le produit d'un remodelage de l'identité des individus. En fait, l'émergence d'une littérature est un signe de la transformation du peuple montagnais en nation innue. Tout d'abord, parce que la naissance d'une littérature innue a nécessité un important travail de standardisation de la langue écrite innue¹³². Celui-ci a été amorcé, au cours des années 70, par des membres de la première génération d'Innus majoritairement scolarisés. Ils ont collaboré, pour ce faire, avec des linguistes et des anthropologues québécois. Une orthographe plus standardisée (issue d'une consultation publique et du travail des linguistes tout en étant plus rationnelle et venant corriger les imperfections de celle élaborée jadis par les missionnaires) fut créée et un lexique montagnais-français fut publié¹³³. Cette standardisation, en voie d'être achevée, favorisera la disparition

¹²⁹ José MAILHOT, ``L'écrit comme facteur d'épanouissement de la langue innue``, *Recherches amérindiennes au Québec*, vol.26, n.3-4, 1996, p.21

¹³⁰ Lynn DRAPEAU, ``Le développement de l'écrit en montagnais``, *Recherches amérindiennes au Québec*, vol.15, n.3, 1985, p.96-97

¹³¹ *ibid*

¹³² *ibid* p.96 à 101

¹³³ José MAILHOT et Kateri LESCOP, *Lexique montagnais-français*, Québec, Direction générale du patrimoine du Ministère des Affaires Culturelles du Québec, 1977.

de ce qui reste des dialectes innus archaïques. Cela contribuera à limiter les barrières entre les bandes et sous-groupes qui forment la nation innue. En cela, cette standardisation est une étape importante de la création d'un sentiment national. Cela dit, il reste que l'uniformisation de l'orthographe innue est encore loin d'être complète car chaque bande s'accroche encore à plusieurs de ses particularismes. Il existe toutefois de plus en plus une langue écrite innue différente de la langue parlée. La logique de l'écrit, qui implique que la langue écrite possède ses propres lois et une nature propre plutôt que de n'être qu'une transcription de la phonétique d'un discours oral, s'impose graduellement.

Cette standardisation a rendu possible la publication d'un grand nombre d'ouvrages rédigés en langue innue. Les livres rédigés par des auteurs de langue maternelle innue et destinés à leur peuple ne sont cependant pas tous uniquement en langue innue. L'existence de publications multilingues s'explique par le poids démographique très restreint du peuple innu. Plusieurs auteurs choisissent de traduire immédiatement leurs écrits dans le but d'atteindre un public plus large. Elle s'explique également par le fait que l'usage du français comme langue seconde s'est généralisé chez les Innus du Québec. En fait, beaucoup d'entre eux ne parlent pas ou ne lisent pas couramment la langue innue. Ces textes ne seront pas ici analysés en profondeur, ce qui serait très long et de peu d'utilité. Toutefois, les thématiques de ces livres et un rapide survol du contenu de certains d'entre eux permet de faire certaines constatations. Une très large part des ouvrages publiés sont des ouvrages destinés à la jeunesse ; à savoir des récits de légendes, des contes et des récits fantastiques. Cette

affirmation est encore plus exacte si l'on tient compte du fait qu'une forte proportion des textes rédigés par des Innus furent produits de façon artisanale dans divers établissements d'enseignement¹³⁴. Il est presque impossible de dresser une liste exhaustive de ces textes. Il s'agit essentiellement de matériaux didactiques. Ces textes sont également des légendes ainsi que des récits inspirés des croyances traditionnelles innues. Parmi ce dernier ensemble de textes, il importe de mentionner plus spécifiquement une série de livrets de lecture (intitulée Kakuss) réalisés au cours des années 80 par les enseignantes de l'Équipe d'amérindianisation de Betsiamites¹³⁵.

Un autre genre littéraire destiné à la jeunesse est très populaire chez les auteurs montagnais : le manuel de référence sur la culture traditionnelle¹³⁶. Ces ouvrages ont pour objectif de transmettre le savoir traditionnel à la nouvelle génération. Ce sont des manuels de référence plus que de véritables oeuvres littéraires. Ils s'agit de: deux manuels d'initiation aux légendes et récits de rêve montagnais¹³⁷, un manuel portant sur les plantes médicinales¹³⁸ et un lexique visuel très complet¹³⁹.

La popularité de la littérature destinée à la jeunesse chez les auteurs innus a été favorisée par la prise en charge du système d'éducation des réserves par les

¹³⁴ MAILHOT, op.cit., p.24

¹³⁵ ibid p.26

¹³⁶ ibid p.25

¹³⁷ ANDRÉ, Mathieu, *Utshimau Matshiu Mestenameu Antane- Moi ``Mestanameu``*, Sept-îles (Québec), Éditions Ino, 1984 et ANDRÉ, Mathieu, *Papanatshishish*, Sept-Iles (Québec), Éditions Innu, 1986.

¹³⁸ Kananin MALEC, Manipuan SHENUM, et Raymond GAGNON, , *Nutshimiu-natukuna*, Québec, Ministère de l'Éducation du Québec, Bureau des activités en milieu autochtone et direction des communications, 1982.

¹³⁹ COLLECTIF, *Akuanutin, Nitshimiu-aimun*, Sept-Iles (Québec), Nutshimiu-Atusseun, 1991.

bandes montagnaises¹⁴⁰ ainsi que par la création de programmes éducatifs destinés spécifiquement aux jeunes Innus. La première bande montagnaise à prendre en charge ses institutions d'enseignement fut celle de Uashat-Maliotenam (bande qui regroupe sous une même administration les habitants des réserves Uashat et Maliotenam, distantes d'une quinzaine de kilomètres). Cet exemple fut rapidement suivi par les bandes de Mashteuiatsh et Betsiamites. La bande de Betsiamites fut la première à offrir le cours secondaire en entier. Les professeurs autochtones et occidentaux de cette bande déployèrent d'importants efforts pour rédiger des textes et manuels en langue innue. Les autres bandes montagnaises réalisèrent la prise en charge de leurs services éducatifs au cours des années 80. En 1989 et 1990, les bandes de Mingan, Natashquan, La Romaine et Saint-Augustin achevèrent ce processus.

Les Innus ont aussi créé des programmes éducatifs visant à faire mieux connaître la culture traditionnelle aux jeunes Innus et à la valoriser à leurs yeux. Un centre de formation nommé ``Nutshimiu Atusseun``¹⁴¹, nom qui signifie ``le travail à l'intérieur des terres``, a été créé par les Innus de Maliotenam en 1981. Son objectif était de relancer les activités de chasse et de trappe en proposant aux jeunes de moins de 24 ans ayant abandonné l'école une formation dans ce domaine. Ce centre de formation se voulait également un moyen de développement de l'identité innue ou à tout le moins une façon de renforcer la fierté d'être

¹⁴⁰ Paul CHAREST, ``La prise en charge donne-t-elle du pouvoir ? : L'exemple des Attikamekw et des Montagnais``, *Anthropologie et Sociétés*, Vol.16, n.3, 1992, p.55-76.

¹⁴¹ Dominique DE JURIEW, *Discours identitaire, interethnicité et crise chez un groupe de jeunes Innus de Maliotenam*, Mémoire de Maîtrise, Université de Montréal, Montréal, 1992, p.63 et 64.

Innu. La formation offerte par cette école était au départ un stage de deux mois au cours duquel les jeunes partaient, avec un strict minimum de vivres et de matériel, pour des camps de chasse itinérants. Ils devaient apprendre à chasser et pêcher pour se nourrir et se déplaçaient à pied ou en canoë. Les groupes de six jeunes effectuant ces stages étaient encadrés par deux animateurs. Au départ, ces animateurs étaient généralement des personnes âgées, des ``anciens`` connaissant le mode de vie traditionnel. Des personnes plus jeunes assumèrent aussi ce rôle mais il s'agissait toujours de personnes ayant vécu le mode de vie traditionnel. Avec le temps, l'école a élargi ses activités. En plus de ces stages de formation en forêt, l'école offrait également des cours visant l'adaptation des jeunes Innus au marché du travail. Ces cours tentaient de favoriser une insertion des jeunes au marché du travail qui serait réussie tout en ne se faisant pas au détriment de l'identité innue.

En outre, le Collège d'enseignement général et professionnel (C.E.G.E.P.) de Sept-Iles offre (en collaboration avec les Innus) un programme d'étude destiné spécifiquement aux jeunes Innus¹⁴². Le programme ``Langue et culture innues`` comprend deux composantes. Tout d'abord, plusieurs mois de cours intensifs de langue écrite et parlée innue. Ensuite, un stage ayant pour but de permettre aux étudiants de mettre à profit leur connaissance de la langue en l'appliquant dans le cadre d'activités traditionnelles en forêt. Ce stage avait aussi comme objectif de transmettre le savoir de la médecine traditionnelle, les légendes et la généalogie

¹⁴² Céline BELLEFLEUR, ``Le cours de langue innue``, *Journal Innuvelle* (Sept-Iles, Québec), vol.1, n.3, avril 1998, p.28 et Suzanne RÉGIS, ``Quatorze étudiants finissants du programme Langue et culture innues``, *Journal Innuvelle* (Sept-Iles, Québec), vol.1, n.9, novembre 1998, p.4.

innues ainsi que l'apprentissage des techniques de chasse et de pêche (comment dresser un campement, dépecer un caribou, conserver la viande etc...)

Cela dit, au delà du fait que les jeunes reçoivent maintenant une partie de leur éducation en langue montagnaise (ce qui rend ce public particulièrement attirant pour les auteurs), d'autres raisons expliquent ce choix thématique. La principale est que les Innus peuvent ainsi transmettre les récits traditionnels en utilisant un nouveau véhicule plus approprié au monde moderne. Les traditions étaient jadis toujours transmises par voie orale. Cependant, la dernière génération de Montagnais semi-nomades est en train de mourir et les jeunes sont éduqués dans les écoles. La cosmologie et le savoir traditionnel innus risquent donc d'être perdus et le mode de vie traditionnel de disparaître. Ce dernier est toujours pratiqué de nos jours par une partie des jeunes Innus. Toutefois, il se transforme avec la modernisation. Certes, les Innus fréquentent encore de lointains sites de chasse dont l'emplacement n'a pas changé depuis des millénaires. Cependant, ils reçoivent maintenant souvent du ravitaillement, des soins d'urgences et des anthropologues transportés par hélicoptères. Cela n'est pas sans influencer leur vision du monde... Les contes et légendes ont comme principale vertu de présenter à cette génération, fière de ses traditions mais vivant de façon un peu moins traditionnelle que celles qui l'ont précédée, une vision très positive de la vie menée par les ``anciens`` (les Innus ayant vécu avant l'arrivée des Occidentaux) et surtout une image attrayante de leur spiritualité. Les récits mythiques et fantastiques restent toujours assez fascinants pour les enfants qui les découvrent.

L'utilisation de nouveaux modes d'expression du savoir traditionnel est aussi rendu nécessaire par le fait qu'une très forte proportion des Innus sont âgés de moins de 18 ans.

Un autre genre littéraire particulièrement prisé par les auteurs innus est l'autobiographie. En effet, plusieurs Innus ont choisi de transmettre par écrit leurs expériences de vie aux générations futures. C'est le cas, entre autres, de Daniel Vachon, Michel Grégoire, Harry Kurtness, Anne-Marie Siméon et An Antane Kapesh. Vachon¹⁴³ et Kurtness¹⁴⁴, qui furent respectivement chefs des bandes de Sept-îles-Maliothenam et Mashteuiatsh, racontent leurs années de chefferie. Kurtness insiste tout particulièrement sur les conséquences de la mise en place des politiques dites de ``prise en charge`` sur l'identité innue. Michel Grégoire¹⁴⁵ rappelle, à travers ses souvenirs de chasse, les traditions et les techniques propres aux Innus dans les livres ``Le langage de la chasse : récit autobiographique de Michel Grégoire, Montagnais de Natashquan`` et ``Je ne suis pas sorti du bois``. Anne-Marie Siméon¹⁴⁶ se remémore, quant à elle, les importants bouleversement des habitudes de vie que les femmes innues de sa génération ont connus. Pour ce qui est des deux ouvrages d'An Antane

¹⁴³ Daniel VACHON, *Umue tipatshimun innut ute Uashat - L'histoire montagnaise de Sept-Iles*, Sept-Iles (Québec), Éditions Innu, 1986. Cet ouvrage, en plus d'être en partie une autobiographie est également un essai historique.

¹⁴⁴ Harry KURTNESS, *La prise en charge : Témoignage d'un Montagnais - Tipeli Mitishun: Ilnu utipatshimun*, Montréal, Les Éditions JCL, 1997.

¹⁴⁵ Michel GREGOIRE, *Je ne suis pas sorti du bois*, Louiseville (Québec), Stanké, 1990 et Richard DOMINIQUE, *Le langage de la chasse : récit autobiographique de Michel Grégoire, Montagnais de Natashquan*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1989.

¹⁴⁶ Anne-Marie SIMÉON, *Un monde autour de moi : Témoignage d'une Montagnaise- Uikutshika a tishun Ilnushkueu utipatshimun*, Montréal, Les Éditions JCL, 1997.

Kapesh¹⁴⁷, ils ont comme objectif clair et avoué de créer un sentiment national chez les Innus tout en étant des ouvrages de fiction d'inspiration autobiographique. Des titres tels que ``Je suis une maudite sauvagesse`` et ``Qu'as-tu fait de mon pays ?`` ne laissent guère de doute quant au contenu éminemment politique de ces livres. Leur contenu ne laisse pas davantage place à l'interprétation. Il s'agit de textes qui dénoncent la colonisation occidentale et revendiquent davantage d'autonomie pour les Montagnais tout en étant des récits inspirés de la spiritualité innue. L'interlocuteur visé par ces textes est le Blanc colonisateur. Dans ces livres, la version innue existe en bonne partie dans le but d'imprimer de façon plus marquée dans l'esprit du lecteur francophone le fait que ce livre a été écrit par des Montagnais et ainsi le sensibiliser à l'existence de cette culture. Les livres ``Je suis une maudite sauvagesse`` et ``Qu'as-tu fait de mon pays ?``, ont assez bien rempli cet objectif. Ils ont eu une assez large diffusion au sein du public francophone. Le premier s'est vendu à plus de 6000 exemplaires au Québec et une version unilingue française a même été éditée en France. Le second a fait l'objet d'une adaptation théâtrale qui fut jouée à Montréal.

Ce ne sont pas là les seuls ouvrages revendicatifs rédigés par des Innus. Plusieurs ouvrages rédigés en français ou en anglais par des Innus et portant sur leurs revendications politiques furent publiés. Parmi ces ouvrages, ``L'enfant de

¹⁴⁷ An Antane KAPESH, *Tante nana utitamin nitassi- Qu'as-tu fait de mon pays ?*, Montréal, Éditions Impossibles, 1979 et An Antane KAPESH, *Eukuan nin matshimanitu innu-iskeu- Je suis une maudite sauvagesse*, Montréal, Léméac, 1976.

7000 ans : le long portage vers la délivrance¹⁴⁸ de Bernard Cleary est sans nul doute celui qui fut le plus largement diffusé et qui est la tentative la plus achevée de description des composantes du ``projet de société`` des Montagnais. Toutefois, la disparition du Conseil Attikamek-Montagnais¹⁴⁹ a fait perdre à cet ouvrage une bonne partie de sa pertinence. L'auteur croyait que cet organisme était le principal pilier de ce ``projet de société`` et que seul lui était apte à mener à terme les négociations territoriales innues. Cet ouvrage contient tout de même certains éléments assez intéressants. L'auteur développe une vision très poétique et idéalisée du passé du peuple innu. Vision qui lui sert de point de départ pour réclamer que les Innus détiennent le contrôle de leur destinée via la mise en place d'un gouvernement responsable innu. Bernard Cleary fait aussi ressortir les conséquences de la tutelle exercée sur les autochtones. Tutelle dont l'auteur illustre le côté profondément injuste par la métaphore qui a donné son titre au livre (l'enfant représentant le statut actuel des Innus et les ``7000 ans`` ses traditions ancestrales). Il décrit également tout au long de l'ouvrage comment les traditions innues ont survécu à la modernisation en s'y adaptant.

Pour terminer en ce qui a trait à la littérature innue, il importe de souligner que les Innus ont à plusieurs reprises créé des périodiques et journaux distribués dans leurs communautés. Cependant, ces publications eurent généralement une existence plutôt éphémère et n'eurent qu'assez peu d'impact. La plus récente

¹⁴⁸ Bernard CLEARY, *L'enfant de 7000 ans : Le long portage vers la délivrance*, Sillery (Québec), Les Éditions du Pélican-Septentrion, 1989.

¹⁴⁹ La principale cause de cette disparition est, rappelons le, l'existence de divergences d'intérêts et de priorités entre les Innus de la Basse-Côte-Nord et les habitants des autres collectivités innues (voir page 61 à ce sujet).

tentative des Montagnais en ce domaine est la création, en 1998, d'un mensuel d'information en langue française (contenant parfois quelques articles en langue innue) : le ``Journal Innuvelle``¹⁵⁰. Plusieurs numéros de ce mensuel furent, en plus d'être distribués dans les communautés montagnaises, diffusés grâce au site internet de la station de radio CKAU de Sept-îles (www.ckau.ca).

2) Médias audiovisuels et conscience nationale innue

Cela dit, les Innus n'ont pas seulement véhiculé et créé leur sentiment national à travers la littérature. D'autres médias ont aussi joué un rôle important dans ce processus. Le plus influent auprès des Innus est la radio¹⁵¹. La quasi totalité des Innus vivant toujours dans leur communauté d'origine sont en contact avec ce média (ce qui est loin d'être le cas des autres médias). Dès la fin des années 70, les Innus de la Basse-Côte-Nord mettent sur pied des stations de radio communautaires à partir de faibles ressources financières et techniques¹⁵². Au début des années 80, toutes les communautés montagnaises se doteront de stations de radio communautaire¹⁵³.

Parce qu'elles agissent en porte-voix du milieu et répondent immédiatement à leurs attentes tout en pouvant fonctionner à peu de frais, les radios autochtones du Québec fonctionnant en général avec des budgets de moins de 100 000\$, elles sont des médias très appréciés par les habitants des communautés

¹⁵⁰ Lise BISSONNETTE, ``À peine un frimas``, *Le Devoir* (Montréal), 28 février 1998, p. C 4.

¹⁵¹ Gilles LAROCHELLE, ``La radio autochtone``, *Rencontre*, vol.8, n.3, mars 1987, p.14 et 15

¹⁵² CHAREST (1992), op.cit., p.63.

autochtones¹⁵⁴. Une autre raison de leur grande popularité est le fait qu'elles soient le seul média qui soit presque entièrement (mais pas totalement car elles doivent parfois solliciter des subventions aux gouvernements pour assurer leur survie) sous le contrôle des communautés autochtones¹⁵⁵. Les conseils de bandes désignent le plus souvent les membres du comité de la radio et les employés responsables de son fonctionnement.

L'implantation et la survie des radios communautaires innues seront favorisées par la création (en 1982) d'une société nationale de radiodiffusion, la Société de communication Attikamek-Montagnaise ou S.O.C.A.M., qui réunit toutes les stations communautaires innues (y compris les stations des deux communautés du Labrador) au sein d'un réseau¹⁵⁶. Le réseau agit indépendamment des stations locales en ce qui a trait au financement et au mode de fonctionnement. Son financement est en bonne partie assuré par l'aide que lui accorde le Secrétariat d'État fédéral (en vertu du Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiodiffusion) ainsi que par diverses subventions provinciales ponctuelles¹⁵⁷. Elle se fixa, lors de sa création et selon son premier président, comme objectif de faire de la radio un : ``outil de transmission de nos pensées et de notre culture pour les générations qui nous succéderont``¹⁵⁸. Le réseau sera étendu et solidifié à partir de 1982 avec la mise sur pied d'un Centre de production qui enregistre depuis lors des émissions destinées à l'ensemble des radios innues. La mission originale

¹⁵³ LAROCHELLE, op.cit, p.14 et 15

¹⁵⁴ ibid

¹⁵⁵ ibid

¹⁵⁶ ibid

de ce Centre de production était de faire du réseau un moyen d'information sur les négociations territoriales globales. Le réseau tente toujours de mener à bien ses deux grandes missions. Toutefois, son principal apport actuel est le fait qu'il soit un outil d'ouverture vers l'extérieur et un instrument de prise de conscience. C'est en particulier le cas pour ce qui est des auditeurs unilingues en langue innue, encore nombreux sur la Basse-Côte-Nord. La programmation du réseau complète bien la programmation locale (principalement meublée par des informations locales et de la musique autochtone)¹⁵⁹. Elle comprend des émissions d'intérêt pour l'ensemble de la nation et met les communautés en rapport les unes avec les autres. Le réseau a comme autre avantage de former et d'employer des Innus compétents qui présentent un meilleur éclairage des réalités dans la langue de leurs auditeurs¹⁶⁰.

Par ailleurs, depuis la fin des années 60, de nombreux films ayant pour thème l'histoire et les revendications politiques de la nation innue furent tournés par des Montagnais ou encore par des cinéastes québécois collaborant étroitement avec les Innus. Bien que la production cinématographique innue se développe peu à peu¹⁶¹, avec entre autre le tournage du film ``Innu`` (une oeuvre d'une durée de quatre heures ayant nécessité quatre ans de tournage et qui relate 100 ans de vie traditionnelle montagnaise) et les films de la réalisatrice innue Joséphine Bacon, la plus importante contribution en ce domaine reste sans nul doute celle du

¹⁵⁷ Daniel LEMAY, ``Autochtones ; La radio aussi essentielle que la carabine``, *La Presse* (Montréal), vendredi 29 janvier 1993, p. C 1.

¹⁵⁸ CHAREST (1992), op.cit., p.63.

¹⁵⁹ LAROCHELLE. op.cit., p.14 et 15.

¹⁶⁰ *ibid*

cinéaste québécois Arthur Lamothe¹⁶². Ce dernier a, jusqu'à maintenant, réalisé 26 films ayant pour thème les traditions ou l'histoire des Amérindiens du Québec. La majorité d'entre eux portaient sur l'histoire et le mode de vie du peuple montagnais. Au cours des décennies 1970 et 1980, il a entre autre réalisé une excellente série de 13 documentaires intitulée ``Chronique des Indiens du Nord-est du Québec``. Plus récemment, il a notamment réalisé et scénarisé les films ``La Conquête de l'Amérique (1)`` , ``La Conquête de l'Amérique (2)`` et ``Le silence des fusils``. Dans ``La Conquête de l'Amérique (1)`` , les Montagnais exposent leur version de l'histoire de la Côte-Nord. Ils racontent comment ils combattirent l'invasion de leurs rivières, terres et forêts qui les réduisit jadis à la famine, les rendit économiquement dépendants et les força à vivre en marge de la loi. Ils y réclament la reconnaissance de leur droit inhérent à l'autonomie politique et administrative. L'anthropologue Rémi Savard y défend leurs revendications grâce à un exposé de ses thèses historiques et juridiques. La seconde partie de ``La Conquête de l'Amérique `` , est une présentation par les Montagnais de certaines de leurs traditions orales. Ils y illustrent notamment la dimension culturelle de leur lutte pour le contrôle des rivières à saumon. Ils y reconstituent les migrations de leurs ancêtres à travers une remontée de la rivière Natashquan. Une remontée parsemée de portages et d'arrêts dans des sites sacrés. ``Le silence des fusils`` est un long métrage de fiction inspirée du décès, en 1977, de

¹⁶¹ Robert SAVARD, ``Quatrième festival du film autochtone Innu Kanu``, *Le Soleil* (Québec), 29 mai 1997, p. A 3

¹⁶² Odile TREMBLAY, ``Le cinéaste rouge : Arthur Lamothe, ou l'art de ``fictionniser`` le réel pour mieux le transformer``, *Le Devoir* (Montréal), 27 août 1996, p. A 1 et A 8

deux Montagnais au cours d'une expédition de pêche. La famille des victimes, les membres de la communauté de Maliotenam et la plupart des Innus considèrent toujours que ce sont les balles de deux agents de conservation de la faune qui ont tué Achille Vollant et Moïse Régis. Cette oeuvre de fiction est le reflet de leur interprétation de ces événements. Les Montagnais espèrent faire de ce film un porte-voix de cette interprétation car le Conseil de bande de Uashat et Maliotenam a investi 70 000 \$ dans sa distribution¹⁶³.

Tout comme un grand nombre d'autres nations autochtones du Canada, la nation innue s'est depuis peu dotée d'un site internet (www.innu.ca) Créé en 1996 (et fréquemment remis à jour), ce site internet mis sur pied par les organismes ``Innu Nation`` (qui défend les intérêts des Innus du Labrador) et le Mammit Innuat contient près d'une centaine de textes en anglais, en français et en langue innue. Les thématiques de ces textes sont très diverses car les créateurs de ce site cherchent manifestement à diffuser un maximum d'information sur les enjeux qui préoccupent les Innus. Ce site n'est pas uniquement consacré à exposer les revendications autonomistes des Innus ainsi qu'à décrire les idées politiques, les structures organisationnelles, les principales actions entreprises et les objectifs des organisations politiques innues. Il comprend aussi, entre autres, des reproductions d'essais scientifiques ayant pour thème, par exemple, la spiritualité innue, les impacts environnementaux de l'activité industrielle sur les territoires de chasse des Innus ou encore les conséquences néfastes des vols militaires à basse altitude.

¹⁶³ *ibid*

3) Préservation du patrimoine de la nation innue

L'émergence d'une conscience nationale innue transparaît également dans les importants efforts entrepris par ce peuple dans le but de préserver son patrimoine archéologique ¹⁶⁴. Entre autres efforts en ce sens, il y eu la création en 1976 par les Montagnais de Mashteuiatsh de la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh. L'année suivante, cette société fonde le Musée Amérindien de Mashteuiatsh qu'elle administre depuis. Le musée sera déménagé dans des locaux plus spacieux et plus modernes en 1984. Le musée a récemment, au cours de l'année 1997, été agrandi¹⁶⁵. Cela lui permet d'accueillir plus aisément des expositions temporaires. Le musée comprend également une centre de documentation, une salle de cinéma ainsi qu'une salle d'exposition permanente. Il accueille plus de 30 000 visiteurs à chaque année.

La communauté de Mingan a également ouvert un musée, situé à proximité de la principale voie d'accès à la réserve de Parc national des îles de Mingan. Le Musée montagnais d'Ekuanitshit, bien qu'étant de création récente et de taille modeste, est un important outil de préservation de la culture innue grâce à son exposition permanente intitulée ``Mémoire montagnaise`` comprenant notamment une collection de photographies ayant pour thème le mode de vie traditionnel innu. De plus, il fait découvrir la culture innue aux milliers de touristes qui visitent

¹⁶⁴ voir ANDERSON, op cit, p. 181 à 188 sur les aspects éminemment politiques de la muséologie

¹⁶⁵ Lucie DUMAS, ``Le musée de Mastheuiatsh s'agrandit``, *Rencontre*, vol.18, n.1, juin 1996,p.21.

la réserve de Parc national des îles de Mingan au cours de la saison estivale. La communauté de Mingan a obtenu un droit de regard dans la gestion de cette réserve de Parc national. Les Montagnais de Mingan ont cependant dû déployer d'importants efforts pour obtenir cette cogestion¹⁶⁶. Ce n'est qu'après qu'une des îles de l'archipel ait été occupée par des familles innues que les fonctionnaires de Parc Canada acceptèrent d'examiner la demande de cogestion des Innus¹⁶⁷. En faisant cette demande, les Innus ne faisaient pourtant que faire valoir leurs droits. Les lois encadrant les activités de Parc Canada stipulent que les communautés autochtones peuvent obtenir un tel partenariat si elles le désirent¹⁶⁸.

La communauté de Maliotenam s'est récemment, en juin 1998, dotée elle aussi d'un site permettant la préservation des reliques de son passé, le musée Shaputuan (nom qui signifie ``grande tente de rassemblement``) réalisé au coût de 3,3 millions de dollars¹⁶⁹. Son mandat, selon son directeur, est de protéger, mettre en valeur et faire connaître la culture innue. Ce musée s'articule autour d'une exposition permanente et d'expositions temporaires qui mettront en valeur le talent des artistes innus. Le musée est circulaire, ce qui illustre bien le thème de son exposition permanente qui est le cycle de vie annuel des Innus que rythment les saisons. La collection permanente regroupe une centaine d'artefacts et d'objets récents fabriqués grâce aux techniques traditionnels innus. Le coeur de la

¹⁶⁶ Georges LAMON, ``Les Montagnais occupent l'île Quarry en Minganie : Ils veulent participer à la planification et à la gestion du futur Parc national de Mingan``, *La Presse*, 22 juin 1988, p. A 10.

¹⁶⁷ Georges LAMON, ``L'occupation de l'île Quarry se poursuit en Minganie``, *La Presse* (Montréal), 15 juillet 1988, p. A 4.

¹⁶⁸ LAMON op.cit.

¹⁶⁹ Suzanne RÉGIS, Un nouveau musée à Sept-Iles, *Le Soleil* (Québec), samedi 11 juillet 1998, p. E 2.

pièce est le lieu d'expression de la culture innue. On peut y entendre des chanteurs et des conteurs, y assister (selon la saison) à la préparation d'un caribou, d'une outarde ou d'un saumon ou encore à la fabrication d'objets par des artisans innus.

4)Création symbolique de la nation chez les Innus

Le sentiment national innu s'est également exprimé par l'adoption de nouveaux noms¹⁷⁰ pour désigner le peuple montagnais, son territoire et ses institutions. Le fait d'adopter de nouveaux noms prend une importance toute particulière chez les Montagnais car la toponymie constitue une facette très significative de leur culture¹⁷¹. Pour les Innus, nommer sa terre dans ses moindres détails n'est pas seulement une façon d'appréhender son territoire selon sa culture, c'est aussi l'indication du contrôle du territoire. Lorsqu'ils sont incapables de nommer leur territoire dans leur langue les Innus ont le sentiment d'en perdre le contrôle. De plus, un territoire dont on n'a pas vu et traversé chaque parcelle, que l'on ne connaît pas à fond, ne peut être revendiqué comme étant sien. Le fait d'avoir vu et revu un territoire, de l'avoir parcouru dans tous les sens, d'en avoir nommé chaque parcelle, d'y avoir vécu sans le détruire, d'y avoir aménagé des caches

¹⁷⁰ Voir Jane JENSON, ``Naming nations : Making nationalist claims in Canadian public discourse``, *Canadian Review of sociology and Anthropology/Revue Canadienne de Sociologie et d'Anthropologie*, vol. 30, n.3, 1993, p.337-358 à ce sujet.

¹⁷¹ Suzanne H. FOY, *Droit d'appartenance à la terre et droit de propriété : deux modes de penser l'univers et l'existence*, Mémoire de Maîtrise, Université d'Ottawa, Ottawa, 1993, p.54 et 55.

ainsi que des sentiers de portage et des haltes est utilisé par les Innus pour revendiquer un lien spécifique avec le territoire. Ce lien est considéré comme générateur de droits, entre autres celui d'exploiter les ressources de ce territoire. La langue innue est désormais considérée par les Innus comme une source de solidarité, un ciment de l'identité nationale¹⁷².

Ainsi, à partir de la fin de la décennie 1970, les Montagnais ont adopté le nouveau nom d'Innus et réclament qu'on les désignent par ce nom¹⁷³. Ce nom ne s'est pas encore généralisé, sauf évidemment dans les documents politiques publiés par les Innus ainsi que chez les Innus du Québec et du Labrador parlant couramment leur langue. Son utilisation est toutefois de plus en plus fréquente dans les médias québécois. Les Innus avaient par le passé souvent changé de nom. Un des changements le plus notable à ce chapitre avait été l'abandon, au cours des années 80, de l'usage du terme Montagnais-Naskapi dans les publications anthropologiques. Il est désormais reconnu que ces deux groupes constituent des entités distinctes malgré le fait que leurs cultures soient, sous plusieurs aspects, très similaires. L'usage du terme Montagnais par les Occidentaux pour désigner l'ensemble des bandes autochtones (qui forment un peuple) occupant le bassin hydrographique du Lac Saint-Jean et de la rivière Saguenay, la Côte-Nord du fleuve Saint-Laurent en aval du Saguenay ainsi que le centre et le sud du Labrador s'était généralisé dès le début de la décennie

¹⁷² Anne-Sophie OUDIN, *Langue et identité ethnique dans la communauté montagnaise de Betsiamites*, Mémoire de Maîtrise, Université du Québec à Montréal, Montréal, 1992., Conclusion, p. 136 à 142.

¹⁷³ Adrian TANNER ``History and culture in the generation of ethnic nationalism`` p.75 à 96

1840¹⁷⁴. L'importance de l'adoption du nom ``Innu`` ne réside donc pas dans le fait qu'il s'agisse d'un nouveau nom mais bien plutôt dans le fait que pour la première fois le nouveau nom ait été choisi par les Innus eux-mêmes.

Avant de se donner un nom en tant que peuple, les Innus avaient déjà donné un nom à leur pays. Ils l'ont baptisé ``Nitassinan`` ce qui signifie ``Notre territoire``¹⁷⁵. La première utilisation de ce nom dans un document de nature politique diffusé par les Innus remonte au texte intitulé ``Nishastanan Nitassinan (Notre territoire, nous l'aimons et nous y tenons) : Revendications territoriales des bandes attikamèques et montagnaises adressées au Ministre des Affaires indiennes et du Nord, présentées au gouvernement du Canada par le Conseil Attikamek-Montagnais`` publié en 1979¹⁷⁶. Ce nom désigne les territoires ancestraux dont les Innus du Québec revendiquent le contrôle ainsi que les terres fréquentées par les Innus du Labrador. L'usage de ce terme s'est rapidement généralisé dans les documents issus des organisations politiques innues des deux provinces.

Les Innus du Québec ont aussi, au cours des 25 dernières années, graduellement changé les noms des villages où ils vivent¹⁷⁷. Les noms imaginés par les Québécois ont été transformés en noms innus. Pointe-Bleue est devenue Mashteuiatsh, Les Escoumins se nomme maintenant Essipit, Betsiamites a été rebaptisé Pessamit, la réserve indienne enclavée dans la ville de Sept-îles est

dans Michael D. LEVIN *Ethnicity and aboriginality : Case studies in Ethnonationalism*, Toronto, University of Toronto Press, 1993.

¹⁷⁴ FRENETTE op. cit. p. 352

¹⁷⁵ TANNER op. cit.

¹⁷⁶ CONSEIL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS op.cit. (Chapitre 2)

dorénavant désignée par le nom de Uashat, le village indien de Mingan est désormais la communauté Innu d'Ekuanitshit, les petits villages de La Romaine, Pointe-Parent et Saint-Augustin ont respectivement été rebaptisés Umanan-Shipit, Nutashkuan et Pakuashipi. Après la fermeture de la mine de fer qui constituait sa raison d'être et à la suite du départ de l'essentiel de la population blanche des environs, Shefferville fut intégrée au village innu voisin qui adopta le nouveau nom de Matimekosh. Seul Maliotenam (de création plus récente) ne changea pas de nom, une nouvelle orthographe fut toutefois adoptée (Mani-Utenam).

En outre, certaines des institutions mise sur pied par les Innus du Québec ont adopté des noms en langue innue dès leur création. C'est, entre autres, le cas des deux plus importantes organisations politiques innues, le ``Mammit Innuat`` et le ``Mamuitun`` (mentionnées au second chapitre). Toutefois, elles ont souvent plutôt adopté des versions en langue innue de leurs noms en langue française tout en continuant à utiliser également ce dernier. La plupart des stations de radio communautaire et des institutions d'enseignement montagnaises ont choisi de faire de tels changements. L'Institut culturel et éducatif montagnais fut une autre des institutions qui adopta une version innue de son nom français. Il se nomme désormais également Innu-Aitun mak Innu Katshi-shkutamatunanut.

L'institut culturel et éducatif montagnais (l'I.C.E.M.), autrefois nommé Institut culturel Attikamek-Montagnais mais dont le nom fut modifié en 1989 à la suite du

¹⁷⁷ CHAREST et CLÉMENT, op. cit., p.4

retrait des Attikameks¹⁷⁸, est un organisme voué depuis 21 ans (il a été fondé en 1978) à aider financièrement la culture innue¹⁷⁹. Il a comme objectif de conserver, stimuler et diffuser la culture innue ainsi que de favoriser le développement de l'éducation et de la formation professionnelle en milieu innu. Il finance, entre autres, en partie le festival de musique autochtone ``Innu-Nikanu``, qui en était en août 1998 à sa quatorzième édition, ainsi que le festival de cinéma autochtone ``Innu-Kanu``, qui en est à sa cinquième année d'existence. Entre 1985 et 1989, l'I.C.E.M. a supervisé une opération d'uniformisation de l'orthographe dans l'ensemble des communautés qui a permis (en 1991) la parution d'un nouveau dictionnaire innu-montagnais (le premier produit par des Innus). L'I.C.E.M. appuie également le développement de matériel pédagogique ainsi que de la littérature innue (plusieurs des livres plus haut cités dans notre exposé sur la littérature innue furent d'ailleurs édités par l'I.C.E.M.). De plus, il collabore avec diverses institutions d'enseignement de niveau collégial dans le but d'offrir des programmes s'adressant à des étudiants autochtones.

¹⁷⁸ Les Attikameks ont peu à peu, au cours des années 80 et 90, créés leurs propres institutions administratives, politiques, culturels et d'enseignements (voir BASILE (1998) op. cit. à ce sujet). A la fin de la décennie 1970, les Montagnais et les Attikameks se sont alliés au sein du Conseil Attikameks-Montagnais parce qu'ils partageaient alors des intérêts communs et que les Attikameks ne disposaient pas de suffisamment de ressources pour défendre seuls leurs intérêts. L'obtention graduelle de ressources plus conséquentes a permis aux Attikameks de se doter d'institutions autonomes (voir DUPUIS (1993) op.cit. à ce sujet).

¹⁷⁹ François ROY, *De la réserve à la ville : urbanisation montagnaise dans la région de Québec*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, Sainte-Foy (Québec), 1993 (sous section 3.3.2. Les corporations attikamekw et montagnaises)

CONCLUSION

Un des aspects les plus importants de la construction théorique qui sert de modèle d'analyse à l'étude du cas des Innus-Montagnais est sans nul doute l'utilisation du concept de ``communauté imaginée``. Il serait donc opportun, pour conclure cet essai, de mieux faire ressortir toute la pertinence de l'utilisation des idées de Benedict Anderson lorsqu'il s'agit de décrire et d'expliquer l'émergence de nationalismes autochtones. Certaines des actions entreprises par les organisations politiques innues au cours de cette période permettent de mieux illustrer cet apport car elles démontrent que le processus de construction d'une identité nationale innue s'accélère. Les organisations politiques innues du Québec et du Labrador, qui agissaient de façon totalement indépendantes avant 1995 (malgré quelques tentatives d'unification)¹⁸⁰, coopèrent davantage. Il semble qu'elles sont en voie de réussir à unir leurs efforts et diffuser en commun leurs revendications au-delà des frontières.

En effet, après deux ans de représentations intensives auprès d'instances nationales et internationales, les Innus du Québec et du Labrador (représentés par le Mammit Innuat et Innu Nation) ont obtenu accès aux Nations unies via une organisation non gouvernementale innue. En effet, le Comité des Organisations non gouvernementales (ONG) du Conseil Économique et Social de l'Organisation des Nations unies (ECOSOC) a approuvé, le 9 mai 1997 à New-York, la candidature du Conseil des Innus de Nitassinan en tant qu'ONG disposant d'un statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. Cette reconnaissance, rendue

possible par le constant support du Canada, aura des impacts très importants pour les Innus. Le Mammit Innuat et Innu Nation pourront désormais bénéficier d'un accès prioritaire aux organismes de l'ONU, véhiculer leur message auprès des représentants de chaque pays, d'échanger avec d'autres peuples autochtones afin de trouver des solutions communes à des problèmes communs et d'accroître la visibilité des Innus sur la scène internationale¹⁸¹.

De plus, les Innus du Québec et du Labrador ont récemment amorcé une action commune visant à empêcher que le projet d'augmentation des capacités de production du complexe hydroélectrique de Churchill Falls, annoncé en mars 1998 par les premiers ministres terre-neuvien et québécois au cours d'une conférence de presse dont le déroulement fut passablement perturbé par des manifestants innus¹⁸² (ce qui assura à ces derniers un maximum de visibilité médiatique), se réalise sans leur consentement préalable. Des représentants des Innus ont exposé leurs positions au sujet de ce projet devant le Tribunal international des peuples en avril 1998¹⁸³.

Plus récemment, en décembre 1998, le Conseil du Nitassinan a déposé une première déclaration en tant qu'ONG dotée du statut consultatif spécial (dans le cadre des travaux d'un groupe de travail sur les peuples indigènes de la

¹⁸⁰ TANNER dans LEVIN, op cit., p.85 et 86.

¹⁸¹ Robert SAVARD, ``L'ONU accorde un statut particulier au Conseil des Innus``, Le Soleil (Québec), 14 mai 1997, p. A 3.

¹⁸² Katia GAGNON, ``Les Innus gâchent la sauce : Les autochtones protestent contre le projet hydroélectrique de 10 milliards mis en oeuvre par Québec et Terre-Neuve``, La Presse (Montréal), 10 mars 1998, p. A 1.

¹⁸³ Mario CLOUTIER, ``Churchill Falls. Les Innus débarquent à New-York. Les leaders de la communauté déposent une plainte devant le Tribunal international des peuples``, Le Devoir (Montréal), 8 avril 1998, p. A 1.

Commission des droits de l'homme). Celle-ci étant d'une grande pertinence pour notre propos, nous la reproduisons ici ¹⁸⁴ :

- 1) Monsieur le Président, le droit à l'autodétermination, en tant que droit international, est un droit fondamental pour tous les peuples, incluant le Peuple innu.
- 2) Il est crucial et essentiel à notre survie en tant que Peuple que notre droit de déterminer librement notre avenir politique, économique, social, culturel soit reconnu sans distinction, sans qualification autre.
- 3) C'est pour cette raison que le Conseil des Innus du Nitassinan exhorte les États à adopter immédiatement l'article 3 ainsi que les autres articles de la Déclaration des Nations unies sur les droits des Peuples Autochtones. Nos voix se joignent aux autres organisations autochtones pour indiquer que la Déclaration des Nations unies sur les droits des Peuples Autochtones représente les normes minimales pouvant assurer l'existence des Peuples Autochtones.
- 4) Monsieur le Président, les Nations unies ne peuvent permettre que le droit international à l'autodétermination soit reconnu de façon variable. Les Nations unies ne peuvent exercer une discrimination sur ce droit international fondamental à l'existence des peuples. En vertu de quel principe du droit international, Monsieur le Président, - et je fais particulièrement appel au

¹⁸⁴ CONSEIL DES INNUS DU NITASSINAN, Déclaration du Conseil des Innus du Nitassinan, une organisation non-gouvernementale dotée du statut consultatif spécial, Commission des droits de l'homme, Cinquante-cinquième session, Groupe de travail créé conformément à la résolution 1995/32 de la Commission des droits de l'homme en date du 3 mars 1998, Quatrième session, Genève, 30 novembre-11 décembre 1998.

représentant du Canada- en vertu de quel principe donc, les Nations unies reconnaîtraient, par exemple, au Canada, un futur État québécois sécessionniste au mépris du droit à l'autodétermination des Peuples autochtones vivant dans la province de Québec.

- 5) Voilà, Monsieur le Président, une démonstration de l'importance de la reconnaissance du droit à l'autodétermination des Peuples autochtones. Si les Nations unies refusent la reconnaissance de ce droit fondamental aux Peuples autochtones vivant dans la Province de Québec, la poursuite des injustices sera autorisée. L'on ne peut permettre que la destinée de notre peuple soit décidée par les autres.
- 6) Le Peuple innu est un peuple qui s'est toujours gouverné sur son territoire traditionnel Nitassinan. La relation millénaire que nous avons sur notre territoire a assuré à notre Peuple son existence et sa survie politique, sociale, culturelle et économique.
- 7) Le Peuple innu, en tant que peuple distinct disposant d'un territoire clair et défini, et disposant d'une nationalité, d'une langue et d'une histoire commune, a le droit à l'autodétermination
- 8) Nous avons entendu l'appel de nos Anciens qui nous appellent à l'ordre; car, oui, nous sommes ici en tant que représentants de nos Peuples et de nos Nations pour défendre, protéger et promouvoir ce droit fondamental humain qui nous a été légué par nos ancêtres les plus Anciens et qui nous a été accordé par le Créateur de toutes choses et de toutes races.

9) Tshe neshkumitenau

Cette déclaration est intéressante à plusieurs égards. Tout d'abord parce qu'elle est indubitablement un pur produit du processus de construction identitaire décrit dans ce mémoire. Elle est une des plus récentes étapes d'un processus qui s'est amorcé dès l'arrivée des Occidentaux et qui se poursuit toujours. Des premiers contacts au début de la seconde moitié du vingtième siècle, les Innus ont lutté avec succès pour préserver une identité distincte malgré la mise en application des politiques indiennes et la colonisation de leur territoire. Cette lutte s'est poursuivie au cours de la modernisation accélérée qu'ils subirent entre 1945 et la décennie 1970 et a été favorisée par l'émergence d'une idéologie nationaliste anticolonialiste et d'un nouveau paradigme historique. Au cours des trente dernières années, le combat pour la survivance a changé de nature. Les Innus ont cessé de prendre uniquement conscience de leur appartenance à un tout à travers des liens organiques. Une représentation imaginaire de la nation est née (à la suite d'un changement des modes d'appréhension du temps et de l'espace amené par l'apparition de nouveaux moyens d'expression) et est dorénavant constamment présente dans l'esprit de chacun de ses membres.

Par ailleurs, ce texte nous rappelle également l'importance du contexte politique des trente dernières années au Canada et surtout au Québec pour la construction identitaire des peuples autochtones car le Conseil du Nitassinan y utilise les revendications ``sécessionnistes`` québécoises comme argument pour légitimer ses revendications d'autodétermination. Cet aspect du problème ayant

déjà été fréquemment abordé par d'autres auteurs (cités à la fin du chapitre deux¹⁸⁵) nous ne l'avons, par conséquent, qu'assez peu traité ici. Toutefois, il importe de souligner ici que le contexte politique québécois a joué à au moins deux reprises un rôle clé dans l'émergence d'une conscience nationale innue.

Au cours de la décennie 70, au même moment où les Innus amorçaient leur lutte pour le contrôle des rivières à saumon, le projet d'abolir les clubs de pêche et de chasse privés était inscrit dans le programme du Parti Québécois. De nombreux nationalistes québécois considéraient, comme les Innus, que les clubs de chasse et de pêche privés de propriété étrangère et généralement interdits d'accès aux ``indigènes`` (qu'il s'agisse de Québécois ou d'Amérindiens) constituaient en quelque sorte des fiefs coloniaux. La réalisation partielle de ce projet à partir de la fin de la décennie 1980 n'est sans nul doute pas étrangère aux premiers succès obtenus par les Innus. De plus, cet objectif commun a fait des nationalistes québécois et des Innus des alliés à un moment où ces derniers avaient un criant besoin d'appuis extérieurs. Beaucoup plus tard, en 1995, l'imminence d'un référendum sur la souveraineté du Québec poussa le premier ministre Jacques Parizeau à conserver pour lui-même le portefeuille des Affaires autochtones et à présenter une offre globale aux Innus (dont les principaux éléments furent résumés au chapitre deux).

Cette constante évolution de l'identité innue et, de façon générale, de l'identité des membres de toutes les nations autochtones ainsi que l'influence du contexte politique québécois et canadien sur le devenir des peuples autochtones font que

¹⁸⁵ Voir page 58 et 59

la thématique de ce mémoire ainsi que la démonstration qui y est exposée risquent fort de rester d'actualité au cours des prochaines années voir même des prochaines décennies.

BIBLIOGRAPHIE

- ALFRED, Gerald R., *Heeding the Voices of our Ancestors : Kahnawake Mohawk Politics and the Rise of Native Nationalism*, Toronto, Oxford University Press, 1995.
- ANDERSON, Benedict, *L'imaginaire national : Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, Éditions La Découverte, 1996.
- ANDRÉ, Mathieu, *Utshimau Matshiu Mestenapeu Antane-Moi ``Mestanapeu``*, Sept-îles (Québec), Éditions Ino, 1984.
- ANDRÉ, Mathieu, *Papanatshishish*, Sept-îles (Québec), Éditions Innu, 1986.
- ARMITAGE, Peter, ``Religious Ideology Among the Innu of Eastern Quebec and Labrador``, *Religiologiques*, vol.2, n.2, 1992, p.63 à 110.
- BACON, Pipin et VINCENT, Sylvie, *Atanutshe, nimushum*, Québec, Conseil Attikamek-Montagnais, 1979.
- BASILE, Lucie, ``Regard sur le Conseil de la Nation Atikamekw``, *Rencontre*, vol. 20, n.1, octobre 1998, p. 9 à 11.
- BASILE, Marie-Jeanne et MCNULTY, Gérard, *Atanukana-Légendes Montagnaises-Montagnais Legends*, Québec, Centre d'études nordiques, 1971.
- BATTISTE, Marie et BARMAN, Jean et al, *First Nations Education in Canada : The Circle Unfolds*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1995.
- BELLEFLEUR, Céline, ``Le cours de langue innue``, *Journal Innuvelle*, vol.1, n.3, avril 1998, p.28.

BISSON, Bruno, `` Les Montagnais traditionalistes de Maliotenam mettent fin à leur siège et se réfugient à Mingan : La fin de l'affrontement ne change rien aux divisions politiques des Montagnais``, *La Presse* (Montréal), 24 septembre 1992, p. A 4.

BISSON, Bruno, ``Les Innus contre Churchill Falls à Genève``, *La Presse* (Montréal), 6 août 1998, p. A 5.

BISSON, Bruno, ``Les Innus sont prêts pour la bataille : Les résistants sont jeunes, instruits et expérimentés``, *La Presse* (Montréal), 14 mars 1998, p. B 1.

BISSONNETTE, Lise, ``À peine un frimas``, *Le Devoir* (Montréal), 28 février 1998, p. C 4.

CANADA, Gouvernement du, *Rapport de la Commission Royale sur les peuples autochtones, Volume 2 : Une relation à redéfinir*, Ottawa, Groupe Communication Canada, 1996.

CARROLL, William K. et al, *Organizing Dissent : Contemporary Social Movements in Theory and Practice*, Toronto, Garamond Press, 1992.

CHAREST, Paul, ``La prise en charge donne-t-elle du pouvoir ? : L'exemple des Attikamekw et des Montagnais``, *Anthropologie et Sociétés*, vol.16, n.3, 1992, p.55-76.

CHAREST, Paul, ``La militarisation des territoires montagnais``, *Anthropologie et Sociétés*, vol.10, n.1, 1986, p.255-266.

CHAREST, Paul et CLÉMENT, Daniel, ``Les Montagnais ou Innus à l'approche du 21^{ième} siècle``, *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 27, n.1, 1997, p.3 à 10.

CLEARY, Bernard, *L'enfant de 7000 ans : Le long portage vers la délivrance*, Sillery (Québec), Les Éditions du Pélican - Septentrion, 1989.

CLOUTIER, Mario, ``Les Innus y voient de l'opportunisme : Consultation de trois mois sur le projet de Churchill Falls``, *Le Devoir* (Montréal), 8 avril 1998, p. A 8.

CLOUTIER, Mario, ``Churchill Falls. Les Innus débarquent à New-York. Les leaders de la communauté déposent une plainte devant le Tribunal international des peuples``, *Le Devoir* (Montréal), 28 avril 1998, p. A 1.

COHEN, Felix S. ``Colonialism ; U.S. style``, *The progressive*, vol.15,1951.

COLLECTIF, *Akuanutin, Nutshimiu-aimun*, Sept-îles (Québec), Nutshimiu-Atusseun, 1991.

COLLIER, John, ``America's colonial record``, *Fabian Research Studies*, vol.9, n.119,1947.

CONSEIL DES INNUS DU NITASSINAN, *Déclaration du Conseil des Innus du Nitassinan, une organisation non-gouvernementale dotée du statut consultatif spécial*, Commission des droits de l'homme, Cinquante-cinquième session, Groupe de travail créé conformément à la Résolution 1995/32 de la Commission des droits de l'homme en date du 3 mars 1998, Quatrième session, Genève, 30 novembre-11 décembre 1998.

CONSEIL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS, ``Nishastanan Nitassinan (Notre terre, nous l'aimons et nous y tenons) : Revendications territoriales des bandes attikamèques et montagnaises adressées au Ministre des Affaires indiennes et du Nord, Représentant du gouvernement du Canada par le Conseil Attikamek-

Montagnais``, *Recherches amérindiennes au Québec*, vol.9, n.3, 1979, p.171 à 185.

DEGNEN, Cathrine, *Healing Sheshatshit : Innu Identity and Community Healing*, Mémoire de Maîtrise, Université McGill, Montréal, 1996.

DE JURIEW, Dominique, *Discours identitaire, interethnicité et crise chez un groupe de jeunes Innus de Maliotenam*, Mémoire de Maîtrise, Université de Montréal, Montréal, 1992.

DELISLE, Norman, ``De nouvelles tensions surgissent avec les autochtones``, *La Presse* (Montréal), 19 août 1998, p. B 6.

DOMINIQUE, Richard, *Le langage de la chasse : récit autobiographique de Michel Grégoire, Montagnais de Natashquan*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1989.

DRAPEAU, Lynn, ``Le développement de l'écrit en montagnais``, *Recherches amérindiennes au Québec*, vol.15, n.3, 1985, p.96 à 101.

DUMAS, Lucie, ``Les offres du Québec aux Attikameks et aux Montagnais``, *Rencontre*, vol.16, n.3, Printemps 1995, p.10 et 11.

DUMAS, Lucie, ``Offre globale aux Attikameks et aux Montagnais : Jacques Parizeau explique``, *Rencontre*, vol.16, n.2, Hiver 1994-1995, p.15.

DUMAS, Lucie, ``Le musée de Mashteuiatsh s'agrandit``, *Rencontre*, vol.18, n.1, p.21.

DUPUIS, Renée, ``Historique de la négociation sur les revendications territoriales du Conseil des Attikamekw et des Montagnais (1978-1992)``, *Recherches amérindiennes au Québec*, vol.23, n.1, 1993, p.35 à 48.

DYCK, Noel, *What is the Indian "Problem" : Tutelage and Resistance in Canadian Indian Administration*, St-John's (Terre-Neuve), Institute of Social and Economic Research, 1991.

ELBAZ, Mikhaël et al, *Les frontières de l'identité : Modernité et post-modernité au Québec*, Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 1997.

FOY, Suzanne H., *Droit d'appartenance à la terre et droit de propriété : deux modes de penser l'univers et l'existence*, Mémoire de Maîtrise, Université d'Ottawa, Ottawa, 1993.

FRANCOEUR, Louis-Gilles, "Hydro-Québec se cherche des alliés sur la Côte-Nord", *Le Devoir* (Montréal), 17 août 1998, p. A 4.

FRANCOEUR, Louis-Gilles, "L'impact des projets d'Hydro-Québec (2) : La rentabilité a un prix : le saumon.", *Le Devoir* (Montréal), 17 août 1998, p. A 1 et A8

FRENETTE, Pierre (sous la direction de) et al, *Histoire de la Côte-Nord*, Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 1996.

FRIDERES James S., *Native peoples in Canada Contemporary conflicts Fourth Edition*, Scarborough (Ontario), Prentice Hall Canada, 1993.

GAGNON, Katia, "Les Innus gâchent la sauce : Les autochtones protestent contre le projet hydroélectrique de 10 milliards mis en oeuvre par Québec et Terre-Neuve", *La Presse* (Montréal), 10 mars 1998, p. A 1.

GARNEAU, Jean-Pierre, "La population montagnaise, Données disponibles et évolution récente", *Recherches amérindiennes au Québec*, vol.27, n.1, 1997, p.7 à 18

GENTELET, Karine, *La revendication territoriale du Conseil des Attikamek et des Montagnais : un projet de société*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, Sainte-Foy (Québec), 1993.

GILL, Lise, *Quatre obstacles majeurs au règlement de la négociation territoriale des Attikamekw et des Montagnais*, Mémoire de Maîtrise, Université Laval, Sainte-Foy (Québec), 1994.

GIGUÈRE, Monique, ``Maîtres chez eux : L'autonomie des autochtones : Ni principautés, ni paradis fiscaux``, *Le Soleil* (Québec), 13 décembre 1997, p. A 1 et A 17

GIGUÈRE, Monique, ``Maîtres chez eux : Essipit, le monde des réserves à l'envers``, *Le Soleil* (Québec), 14 décembre 1997, p. A 1 et A 6.

GIGUÈRE, Monique, ``Maîtres chez eux : Le Klondike, oui, mais pas pour les Indiens !``, *Le Soleil* (Québec), 14 décembre 1997, p. A 6.

GIGUÈRE, Monique, ``Maîtres chez eux : Pas question de virer le Québec à l'envers : Les Montagnais du Lac veulent une entente sur une utilisation commune du territoire``, *Le Soleil* (Québec), 13 décembre 1997, p. A 17.

GIGUÈRE, Monique, ``Maîtres chez eux : Des salaires de chefs d'État``, *Le Soleil* (Québec), 15 décembre 1997, p. A 1 et A 2.

GIRARD, Camil et PERRON, Normand, *Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995.

GRÉGOIRE, Michel, *Je ne suis pas sorti du bois*, Louiseville (Québec), Stanké, 1990.

- HÉBERT, Léo-Paul, *Histoire ou légende ? Jean-Baptiste de La Brosse*, Montréal, Bellarmin, 1984.
- HUTCHINSON, John et SMITH Anthony D., *Nationalism*, Oxford Readers, Oxford, Oxford University Press, 1996.
- JAENEN Cornelius J., ``French Sovereignty and Native Nationhood during the French Régime``, *Native Studies Review*, vol.2,n.1, 1986.
- JENSON, Jane, ``Naming nations : Making nationalist claims in Canadian public discourse``, *Canadian Review of Sociology and Anthropology/ Revue Canadienne de Sociologie et d'Anthropologie*, vol.30, n.3, 1993, p.337-358.
- KAPESH, An Antane, *Tante nana etutamin nitassi - Qu'as-tu fait de mon pays ?*, Montréal, Éditions Impossibles, 1979.
- KAPESH, An Antane, *Eukuan nin matshimanitu innu-iskeu - Je suis une maudite sauvagesse*, Montréal, Léméac, 1976.
- KNUDSEN, Andreas, ``The cold war is not over : Low-level flying over Nitassinan``, *Indigenous Affairs*, vol.7, n.1, 1997, p.42-49.
- KURTNESS, Harry, *La prise en charge : Témoignage d'un Montagnais - Tipeli Mitishun : Innu utipatshimun*, Montréal, Les Éditions JCL, 1997.
- LACHANCE, André, ``Le peintre des Premières Nations``, *L'actualité*, vol. 24, no.1, Janvier 1999, p.74 à 76.
- LAMON, Georges, ``Les Montagnais occupent l'île Quarry en Minganie : Ils veulent participer à la planification et à la gestion du futur Parc national de Mingan``, *La Presse* (Montréal), 22 juin 1988, p. A 10.

- LAMON, Georges, ``L'occupation de l'île Quarry se poursuit en Minganie``, *La Presse* (Montréal), 15 juillet 1988, p. A 4.
- LAROCHELLE, Gilles, ``La radio autochtone``, *Rencontre*, vol.8, n.3, mars 1987, p. 14 et 15.
- LEACOCK, Eleanor et LEE, Richard et al, *Politics and history in band societies*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
- LEMAY, Daniel, ``Autochtones : La radio aussi essentielle que la carabine, *La Presse* (Montréal), 29 janvier 1993, p.C1.
- LEVIN Michael D., *Ethnicity and Aboriginality : Case studies in Ethnonationalism*, Toronto, University of Toronto Press, 1993.
- MACDONALD, Mary Ellen, *The Mushuau Innu of Utshimassit : Paths to cultural Healing and Revitalisation*, Mémoire de Maîtrise, Dalhousie University, Halifax (Nouvelle-Écosse), 1995.
- MAILHOT, José, ``L'écrit comme facteur d'épanouissement de la langue innue``, *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol. 26, n.3-4, 1996, p.21 à 27.
- MAILHOT, José et LESCOP, Kateri, *Lexique montagnais-français*, Québec, Direction générale du patrimoine du Ministère des Affaires Culturelles du Québec, 1975.
- MALEC, Kananin, SHENUM, Manipuan et GAGNON, Raymond, *Nutshimiu-natukuna*, Québec, Ministère de l'Éducation du Québec, Bureau des activités en milieu autochtone et Direction des communications, 1982.

MARK, Suzie, *Sussi 9 tatushpuneshu ne Uanamaishipukuesh - Journal de Suzie Mark (9 ans), Montagnaise de La Romaine*, Québec, Ministère de l'éducation du Québec, 1982.

MCNULTY, Gerry et PAHIN, Mani-Han et BEAUDET-JOUBERT, Louise, *Uapuh mak Umwatshahkwuk, Innu-atanukan - Le lièvre et la grenouille : légende montagnaise*, Québec, Centre d'étude nordique, 1974.

MENICAPU, Marie-Louise, *Tshishenniu-Maninuish umishta-aiatshimun*, Montréal, Recherches amérindiennes au Québec et Mingan (Québec), Mammit Innuat, 1994.

MILLER James R. et al, *Sweet promises : A Reader on Indian-White Relations in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1991.

NEUMANN, Karine et TRUDEL, Pierre, ``Où en sont rendus les Innuatsh (Montagnais) dans leurs négociations globales ? : Entrevue avec Rémi ``Kak'wa`` Kurtness, représentant du bloc Mamuitun``, *Recherches amérindiennes au Québec*, vol.27, n.1, 1997, p.103-104.

NOËL, André, ``Churchill 2 : un pari risqué, disent écologistes et consommateurs``, *La Presse* (Montréal), 25 mars 1998, p. A 17.

LOUDIN, Anne-Sophie, *Langue et identité ethnique dans la communauté montagnaise de Betsiamites*, Mémoire de Maîtrise, Université du Québec à Montréal, Montréal, 1992.

PAHIN, Marie-Jeanne et BASILE, Marie-Jeanne, *Innupminwan - Ethnocuisine montagnaise*, Québec, Centre d'étude nordique, 1973.

PAL, Leslie A., *Interests of State : The Politics of language, Multiculturalism, and Feminism in Canada*, Montréal et Kingston (Ontario), McGill-Queen's University Press, 1993.

PANASUK, Anne-Marie et PROULX, Jean-René, *La résistance des Montagnais à l'usurpation des rivières à saumon par les euro-canadiens*, Mémoire de Maîtrise, Université de Montréal, Montréal, 1981.

PARENT, Raynald, *Histoire des Amérindiens du Saint-Maurice jusqu'au Labrador : de la préhistoire à 1760*, Thèse de doctorat, Université Laval, Sainte-Foy (Québec), 1985.

PELCHAT, Martin, ``Mort de Moïse Régis et Achille Volant : la commission Roberge retient la thèse de l'accident``, *La Presse* (Montréal), 15 octobre 1998, p. A 10.

POUYEZ, Christian et LAVOIE, Yolande et al, *Les Saguenayens : Introduction à l'histoire des populations du Saguenay*, Sillery (Québec), Presses de l'Université du Québec, 1983

PRESSE CANADIENNE, ``Il n'y aura pas de barricades sur la route 138 : Québec et les Montagnais conviennent d'un moratoire sur les nouveaux permis de pourvoires``, *La Presse* (Montréal), 26 août 1998, p. B 6.

RATELLE, Maurice, *Contexte historique de la localisation des Attikameks et des Montagnais de 1760 à nos jours*, Publication numéro 2700 du Ministère de l'énergie et des ressources du Gouvernement du Québec, 1987.

RÉGIS, Suzanne, ``Un nouveau musée à Sept-Iles``, *Le Soleil* (Québec), 11 juillet 1998, p. E 2.

- RÉGIS, Suzanne, ``Quatorze étudiants finissants du programme Langue et Culture innues``, *Journal Innuvelle*, (Sept-îles, Québec), vol.1, n.9, novembre 1998.
- ROY, François, *De la réserve à la ville : urbanisation montagnaise dans la région de Québec*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, Sainte-Foy (Québec), 1993.
- SAINT-ONGE ANDRÉ, Anne-Marie, *An-Mani utipatshimunissima*, Sept-îles (Québec), Institut culturel et éducatif montagnais, 1996.
- SAINT-PIERRE, Annie, ``Les autochtones s'indignent devant l'ONU``, *Le Soleil* (Québec), 31 juillet 1997, p. A 9.
- SAVARD, Robert, ``L'ONU accorde un statut particulier au conseil des Innus``, *Le Soleil* (Québec), 14 mai 1997, p. A 3.
- SAVARD, Robert, ``Quatrième festival du film autochtone Innu Kanu``, *Le Soleil* (Québec), 29 mai 1997, p.C11.
- SIMÉON, Anne-Marie, *Un monde autour de moi : Témoignage d'une Montagnaise-Uikut shika tishun Inushkueu utipatshimun*, Montréal, Les éditions JCL, 1997.
- SIMÉON, Geneviève, *Maldéveloppement socio-économique dans les communautés Attikameks-Montagnaises et la question de l'autonomie gouvernementale*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi (Québec), 1994.
- SPECK Frank G., *Naskapi : The Savage Hunters of the Labrador Peninsula*, Norman (Oklahoma), University of Oklahoma Press, 1977.
- TANNER, Adrian et al, *The politics of indianness. Case studies of native Ethnopolitics in Canada*, St.John's (Terre-Neuve), Institute of social and Economic Research, 1983.

TANNER, Adrian, ``Loin des yeux, loin du coeur : Terre-Neuve et l'administration des Innus du Labrador``, *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 27, n.1, 1997, p.19 à 31.

TARROW, Sidney, *Power in Movement : Social Movements, social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

THOMAS Robert K., ``Colonialism :classic and internal``, *New University Thought*, vol.4,no.4,1967.

TREMBLAY, Odile, ``Le cinéaste rouge : Arthur Lamothe, ou l'art de ``fictionniser`` le réel pour mieux le transformer``, *Le Devoir* (Montréal), 27 août 1996, p. A 1 et A 8.

VACHON, Daniel, *Umue tipatshimun innut ute Uashat -L'histoire montagnaise de Sept-îles*, Sept-îles (Québec), Éditions Innu, 1986.

VIGNEAULT, Nicolas, ``Les 14 traditionalistes montagnais choisiraient d'aller en procès``, *Le Soleil* (Québec), 5 janvier 1995, p. B 1.

WILKINS, David E., ``Modernisation, Colonialism, dependency ; how appropriate are these models for providing an explanation of North American Indian ``underdevelopment`` ?`` *Ethnic and Racial Studies*, vol.16, n.3, 1993, p.390 à 419.